

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité Travail Progrès

CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN
DEVELOPPEMENT DURABLE



SECRETARIAT EXECUTIF

PROGRAMME DES NATIONS POUR L'ENVIRONNEMENT



United Nations
Environment Programme

ONU ENVIRONNEMENT

Rapport sur la définition des objectifs et cibles nationaux alignés Cadre Mondial sur la Biodiversité (CMB)



Décembre 2023

Table des matières

INTRODUCTION	1
I. Méthodologie	3
II. Rappel sur la CDB et le CMB	3
1.1. Rappel de la Convention sur Diversité Biologique	3
1.2. Rappel sur le CMB	4
1.2.1. Vision, mission, objectifs et cibles	4
1.2.2. Orientations pour l’alignement de la SNPA/DB	7
II. Potentialités et menaces sur la biodiversité au Niger	8
2.1. Potentialités en matière de Biodiversité	8
2.1.1. Rappel sur le relief et le climat	8
2.1.2. Diversité écosystémique	8
2.1.3. Diversité des espèces	15
2.1.4. Les aires protégées	21
2.1.5. Les zones humides	22
2.2. Menaces sur la Biodiversité	23
III. Aperçu sur la SNPA/DB édition 2014	25
3.1. Vision, missions et objectifs de la SNPA/DB édition 2014	25
3.1.1. Vision à long terme et mission	25
3.1.2. Principaux objectifs	26
3.2. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la SNPA/DB	28
3.3. Lacunes de la SNPA/DB par rapport au CMB	28
3.4. Financement de la SNPA/DB 2014	29
IV. Définition des nouveaux objectifs et cibles nationaux	29
4.1. Vision et mission de la SNPA/DB alignées au CMB	29
4.1.1. Vision	29
4.1.2. Mission	30
4.2. Objectifs et cibles de la SNPA/DB alignés au CMB	30
4.2.1. Objectifs	30
4.2.2. Cibles nationales (CN)	31
4.2.3. Actions et indicateurs de la SNPA/DB alignés au CMB	32
CONCLUSION	48
RECOMMANDATIONS	50
Référence Bibliographique	51

Liste des annexes a

Liste des figures

Figure 1 : Rôneraie de Gaya	11
Figure 2 :Effectifs des éléments de la flore nigérienne en 2013.....	16
Figure 3 :Principales espèces (mil à gauche et sorgho à droite) cultivées au Niger	17
Figure 4 : Répartition des espèces de la richesse faunique du Niger.....	18
Figure 5 :Situation des effectifs du cheptel vif du Niger	18
Figure 6 :Exposition de camelins au SAHEL à Niamey (mars 2014).....	19
Figure 7 :Ammotragus lervia Mouflon à machette dans la RNNTT	21
Figure 8 :Répartition des zones humides au Niger	22

Liste des tableaux

Table 1 : répartition des actions/ activités et indicateurs en fonction des CN et ON	32
--	----

Sigles et Abréviations

CDB: Convention sur la Diversité Biologique

CHM: Clearing House Méchanism

CMB: Cadre Mondial sur la Biodiversité

CN: Cible Nationale

CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement

CoP : Conférence des Parties

CTA : Connaissance Traditionnelle Associées

DB : Diversité Biologique

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

ON : Objectif National

OSA : Organe Subsidiaire chargé de l'Application

OSASTT : Organe Subsidiaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques

PDES : Plan du Développement Économique et Social

PN : Protocole de Nagoya

RG : Ressources Génétique

SE/CNEDD : Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable

SNPA/DB: Stratégie Nationale et son Plan d'Action sur la Diversité Biologique

INTRODUCTION

La perte de la diversité biologique constitue depuis des décennies une véritable préoccupation mondiale au point où la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) tenue en 1992 à Rio de Janeiro au Brésil a adopté un instrument juridique y relatif dénommé Convention sur la Diversité Biologique (CDB) signée par plusieurs pays dont le Niger. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette Convention, le Niger a élaboré une Stratégie Nationale et son Plan d'Action sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) en 1998 avec une première révision en 2014 pour prendre en compte le Protocole de Nagoya (PN).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB, les parties à cette convention ont adopté le Plan stratégique 2011-2020 pour la Diversité Biologique (DB), cadre d'action décennal de tous les pays et parties prenantes visant à sauvegarder la diversité biologique et les avantages qu'elle fournit aux populations du monde. Ce plan est arrivé à terme en 2020

En outre, pour soutenir la mise en œuvre effective de la CDB, les Nations Unies ont mis en place au fil des années, deux protocoles (Nagoya, Cartagena), un protocole additionnel (Nagoya Kuala-Lumpur) et des outils de mise en œuvre dont le dernier issu de la COP15 en 2022 est le plan d'action 2020-2030 dénommé « Cadre Mondial sur la Biodiversité (CMB) » sur lequel les pays parties doivent s'aligner. C'est donc pour cette mise en cohérence que le Niger envisage de réviser la SNPA/DB 2014 conformément aux engagements de la CoP15. Ce nouveau cadre mondial est le fruit de plusieurs consultations régionales et a été adopté à la 15ème Conférence des Parties (CoP15) qui s'est tenue du 5 au 17 décembre 2022 à Montréal au Canada.

En effet, la CDB encourage les pays parties à réviser leur Stratégie Nationale et Plan d'Actions conformément à la décisions 15/6 de la Cop15. Cette révision doit se faire sur un large éventail des cibles (23 cibles) pour la mise en œuvre de la CDB. En effet, avec l'adoption des 23 cibles et objectifs du CMB et compte tenu des thématiques émergentes telle-que les séquençages numériques des Ressources Génétiques (RG), les solutions basées sur la nature, les subventions néfastes, le mécanisme de financement innovant, les nouvelles Technologies, etc., la SNPA/DB du Niger comme celle des autres pays se trouve largement insuffisante vis à vis des cibles et

objectifs du CMB. C'est pourquoi, il est important de mettre à jour, les cibles et objectifs nationaux du SNPA/DB.

C'est dans ce cadre que le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) a entrepris un travail préparatoire de révision de la SNPA/DB . Ce travail a consisté à : i) analyser la SNPA/DB 2014, ii) identifier ses lacunes en lien avec le CMB et iii) faire des propositions des nouvelles objectifs et cibles nationaux .

Le présent document tient lieu de rapport de ce travail et est structuré en quatre (4) parties à savoir : méthodologie, un rappel sur la CDB et le CMB, aperçu sur la SNPA/DB édition 2014, définition des nouveaux objectifs et cibles nationaux.

I. Méthodologie

La méthodologie du travail a consisté à :

Une revue documentaire qui a permis de : i) faire un rappel sur la CDB et le CMB ; ii) décrire les potentialités et menaces sur la biodiversité au Niger ; iii) donner un aperçu sur la SNPA/DB édition 2014 ; iv) faire une analyse de la SNPA/DB édition 2014 par rapport CMB.

Après cette revue documentaire une relecture de la vision, mission, objectifs et cibles du CMB a été faite. A l'issue de cette relecture une répartition des cibles du CMB en fonction des objectifs correspondant pour mieux comprendre les orientations du CMB. Ainsi une analyse de la SNPA/DB a été faite pour déterminer ses insuffisances et ses lacunes vis à vis du CMB, ce qui permit de proposer une nouvelle vision, mission, objectifs, cibles, actions et indicateurs qui peuvent servir à la révision de la SNPA/DB 2014.

II. Rappel sur la CDB et le CMB

1.1. Rappel de la Convention sur Diversité Biologique

La CDB est entrée en vigueur depuis le 29 décembre 1993 et compte actuellement 196 pays parties dont le Niger. Elle a trois objectifs principaux : (i) La conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique ; (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le Niger a signé et ratifié la CDB, respectivement le 11 juin 1992 et le 25 juillet 1995. Au regard des avantages qu'il peut en tirer et de son engagement pour la préservation de la DB, le Niger a également signé et ratifié protocole de Nagoya respectivement le 26 septembre 2011 et le 2 juillet 2014. Dans le même ordre d'idée d'engagement, le Niger a aussi signé et ratifié le Protocole de Cartagena respectivement le 24 mai 2000 et le 30 septembre 2004.

La Convention sur la diversité biologique fournit un cadre juridique mondial d'action sur la biodiversité. Elle rassemble les Parties au sein de la Conférence des Parties, représentant l'organe directeur de la Convention qui se rencontre tous les deux ans, ou au besoin, afin d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention, d'adopter des programmes de travail, de réaliser ses objectifs, et de fournir des orientations politiques.

La COP est supportée par l' Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (OSASTT), ainsi que l' Organe Subsidaire chargé de l'Application (OSA). L'OSASTT est établi en vertu de l'article 25 de la Convention et est composé des représentants gouvernementaux ayant une expertise dans les domaines pertinents,

ainsi que d'observateurs des gouvernements non parties à la Convention, de la communauté scientifique, des peuples autochtones et des communautés locales, et d'autres organisations pertinentes.

L'OSA est créé en vertu de l'article 25 de la Convention, en vue d'entreprendre un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et identifier des actions stratégiques pour améliorer la mise en œuvre, y compris comment renforcer les moyens de mise en œuvre. Il traite également des questions relatives aux opérations de la convention et de ses Protocoles.

La CoP est également constituée d'autres organes subsidiaires sous forme de groupes de travail, de temps à autres, avec la responsabilité d'aborder des questions spécifiques au fur et à mesure qu'elles surviennent. Ces organes subsidiaires sont qualifiés de « spéciaux » parce qu'ils sont établis pour un mandat et une période limitée et spécifique et sont généralement ouverts à la participation de toutes les Parties ainsi que des observateurs. On distingue principalement :

- Le Groupe de travail à composition non limitée sur le CMB pour l'Après-2020, chargé de faire avancer la mise en œuvre et le développement du cadre mondial de la biodiversité post-2020 ;
- Le Groupe de travail sur l'article 8(j) et les dispositions connexes qui abordent les questions liées aux connaissances traditionnelles pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que l'utilisation coutumière durable ;

- Le groupe de travail sur les aires protégées qui sont des zones essentielles à la préservation de la biodiversité et de l'équilibre des écosystèmes naturels. Il donne des orientations pour la mise en œuvre des politiques et programmes sur la gestion durable des aires protégées.

1.2. Rappel sur le CMB

Le CMB Constitue une réponse mondiale à la perte de la biodiversité et à la menace que cela représente à la nature et au bien-être humain. Il s'appuie sur le Plan stratégique 2011-2020 de la CDB et a pour but de guider la mise en œuvre des obligations des Parties à la CDB pour la décennie d'après 2020, par le biais d'objectifs et de cibles spécifiques. La mise en œuvre du cadre mondial incombe aux parties aux niveaux national et régional. Il fait aux objectifs d'Aichi pour la biodiversité, qui n'ont pas été pleinement atteints. Cet échec intervient dans un contexte d'aggravation de perte de la DB, les crises climatique, biologique, sanitaire et économique.

1.2.1. Vision, mission, objectifs et cibles

La Vision 2050 : la vision du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal est celle d'une société vivant en harmonie avec la nature, où « d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques,

la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains ».

La mission 2030 : il s'agit de prendre des mesures urgentes visant à faire cesser et à inverser la perte de biodiversité afin de promouvoir le rétablissement de la nature, dans l'intérêt des populations et de la planète, grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en assurant les moyens de mise en œuvre nécessaires.

Les objectifs

Objectif A : préserver, améliorer ou rétablir l'intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes, afin d'augmenter considérablement la superficie des écosystèmes naturels d'ici à 2050 ; Mettre fin à l'extinction d'origine anthropique des espèces menacées connues et, d'ici à 2050, diviser par dix le taux et le risque d'extinction de toutes les espèces et accroître l'abondance des espèces sauvages indigènes pour atteindre des niveaux sains et résilients ; Préserver la diversité génétique au sein des populations d'espèces sauvages et domestiquées, afin de sauvegarder leur potentiel d'adaptation .

Objectif B: utiliser et gérer durablement la biodiversité et valoriser, préserver et renforcer les contributions de la nature à l'homme, y compris les fonctions et services écosystémiques, et restaurer ceux qui sont actuellement en déclin, afin de favoriser un développement durable dans l'intérêt des générations actuelles et futures d'ici à 2050.

Objectif C: partager de manière juste et équitable les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le cas échéant, y compris, s'il ya lieu, avec les peuples autochtones et les communautés locales, et les augmenter significativement d'ici à 2050, tout en veillant à ce que les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soient protégées de manière appropriée, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, conformément aux instruments relatifs à l'accès et au partage des avantages convenus au niveau international.

Objectif D: donner à toutes les Parties, en particulier aux pays en développement Parties, notamment aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays à économie en transition, des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris en

matière de financement, de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique, d'accès aux technologies et de transfert de celles-ci, afin de mettre pleinement en œuvre le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en comblant progressivement le déficit de financement de la biodiversité, qui s'élève à \$700 milliards de dollars par an, et en alignant les flux financiers sur le cadre mondial et sur la Vision 2050 pour la biodiversité.

Les cibles

La COP15 a adopté 23 cibles pour le cadre mondial de la biodiversité à atteindre en 2030 :

Cible 1 : planifier et gérer toutes les zones pour réduire la perte de la biodiversité ;

Cible 2 : restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés ;

Cible 3 : conserver 30% des terrestres, des eaux et des mers ;

Cible 4 : mettre fin à l'extinction des espèces, protéger la diversité biologique et gérer les conflits entre Homme et la Faune ;

Cible 5 : utilisation, la récolte et le commerce des espèces sauvages sont durables, sûrs et légaux ;

Cible 6 : Réduire le taux d'introduction et d'établissement d'espèces exotiques envahissantes ;

Cible 7 : réduire la pollution, à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité ;

Cible 8 : minimiser les impacts du changement climatique sur la biodiversité et renforcer la résilience ;

Cible 9 : la gestion des espèces sauvages est durable et profite aux populations;

Cible 10 : améliorer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture , l'aquaculture, la pêche et la foresterie ;

Cible 11 : restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations ;

Cible 12 : améliorer les espaces verts et la planification urbaine pour le bien-être humain et la biodiversité ;

Cible 13 : assurer le partage des avantages issus des RG , des information sur les séquences numériques et des CTA;

Cible 14 : intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux ;

Cible 15 : les entreprises évaluent, divulguent et réduisent les risques et les impacts négatifs liés à la biodiversité ;

Cible 16 : Modifier nos modes de consommation et réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial ;

Cible 17: renforcer la biosécurité et répartir les avantages de la biotechnologie ;

Cible 18 : réduire les incitations néfastes d'au moins 500 milliards de dollars par an ;

Cible 19 : mobiliser 200 milliards de dollars par an pour la biodiversité, de toutes les sources dont 30 milliards de dollars via la finance internationale ;

Cible 20 : augmenter le renforcement des capacités, transfert de technologie et la coopération scientifique et technique et pour la biodiversité ;

Cible 21 : veiller à ce que les connaissances soient disponibles pour guider l'action en faveur de la biodiversité ;

Cible 22 : assurer la participation à la prise de décision et l'accès à la justice et à information relatives à la biodiversité pour tous ;

Cible 23 : Assurer l'égalité des sexes et une approche sensible au genre pour l'action en faveur de la biodiversité .

Parmi les 23 cibles du CMB développées, les cibles 12, 20 et 21 concernent directement le milieu des technologies innovantes.

1.2.2. Orientations pour l'alignement de la SNPA/DB

Les principales orientations du CMB pour l'alignement des stratégies sont :

- ✓ Les Parties doivent soumettre une cible nationale pour chaque objectif/cible du cadre mondial ;
- ✓ Les cibles doivent être soumises en utilisant l'outil de notification en ligne du Centre d'échange de la CDB ;
- ✓ Les cibles nationales alignées sur le cadre mondial, doivent être soumises dans un format normalisé joint en annexe ;
- ✓ Les Parties rendront compte de ces cibles dans leurs rapports nationaux à travers le format du rapport national en annexe;
- ✓ Les Parties peuvent modifier/ajuster les cibles après les avoir soumises ;
- ✓ Les Parties doivent utiliser les indicateurs phares, ainsi que les indicateurs de composantes et les indicateurs complémentaires, et d'autres indicateurs nationaux pour la mise en œuvre du cadre de suivi ;
- ✓ Les Parties doivent identifier les institutions compétentes responsable de la collecte des données, le renseignement et la mise à jour des indicateurs ;
- ✓ Les Parties doivent identifier des besoins en matière d'élaboration d'indicateurs et de renforcement des capacités ultérieurs ;

- ✓ Les Parties doivent évaluer les besoins en financement.

II. Potentialités et menaces sur la biodiversité au Niger

2.1. Potentialités en matière de Biodiversité

2.1.1. Rappel sur le relief et le climat

Le Niger est une immense pénéplaine, au relief peu contrasté, et dont l'altitude moyenne varie de 200 à 500 m du sud-ouest vers le nord-est à l'exception du massif de l'Aïr qui culmine à 1 944 m au mont Gréboun, au nord, et à 2 022 m au mont Bagazane, au sud, et les hauts plateaux du Djado au nord-est avec 1 000 m d'altitude (Niger, 2016).

Le climat est de type sahélien, caractérisé par une longue saison sèche de huit à dix mois (d'octobre à mai), une courte saison des pluies qui dure trois ou quatre mois (juin à septembre). Ce climat est caractérisé par une très forte variabilité, surtout en termes de pluviométrie avec un cumul annuel compris entre moins de 100 mm et 700-800 mm, divisant le pays en quatre zones hydro-climatiques selon un gradient latitudinal :

- ✓ la zone saharienne couvre 77% du territoire national, avec des précipitations inférieures à 150 mm/an et une température moyenne voisine de 35°C avec un climat désertique;
- ✓ la zone sahélo-saharienne couvre 12% du territoire national; elle enregistre entre 150 et 300 mm de pluie par an avec un climat subdésertique. La zone est propice à l'élevage transhumant;
- ✓ la zone sahélienne couvre 10% du territoire national avec des précipitations comprises entre 300 et 600 mm/an et est propice à l'agropastoralisme et
- ✓ la zone sahélo-soudanienne qui couvre environ 1% du territoire national avec des précipitations comprises entre 600 à 800 mm/an, adaptée à la production agricole et animale (Niger, 2016).

2.1.2. Diversité écosystémique

Le territoire Nigérien présente plusieurs zones agro-écologiques, allant de la zone désertique au Nord à la zone soudanienne au Sud. Les écosystèmes sont difficilement identifiables au Niger au stade actuel de nos connaissances, car ils n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques et globales. Cependant, la capitalisation des études partielles permet de faire la distinction suivante : écosystèmes terrestres et écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques.

2.1.2.1. Ecosystèmes terrestres

Les écosystèmes terrestres renferment les formations naturelles et les agroécosystèmes :

- Les formations naturelles comprennent : les écosystèmes forestiers (les forêts sèches, les fourrés, les forêts claires et les palmeraies) ; les écosystèmes de savane (avec une phytocénose à dominance graminéenne) ; les écosystèmes steppiques de plaine et de montagne (les plus largement répandus sur le territoire du Niger, et favorable à l'élevage extensif).
- Les agroécosystèmes sont d'anciennes formations naturelles que l'homme a progressivement transformées par la pratique agricole et dans lesquelles certaines espèces pérennes font l'objet de protection pour diverses raisons. Les formations végétales sont estimées à 109 950 548 ha dont 3 962 862 ha des formations savaniques de la zone sud soudanienne, 35 983 175 ha des formations mixtes sahéliennes et 70 004 511 ha des formations steppiques sahariennes (Mahamane et al., 2012). Les écosystèmes forestiers sont en état de dégradation avancée en raison de plusieurs facteurs, tels que l'avancée du front agricole, les feux de brousse, l'absence de plans de gestion adéquats, l'exploitation des fruits immatures et les changements climatiques. La situation actuelle est caractérisée par une régression des plantes et une diminution de leur diversité (Niger, 2018).

2.1.2.2. Ecosystèmes aquatiques et semi-aquatiques

Elles comprennent : le fleuve, c'est le seul cours d'eau permanent du pays et est sujet à des variations susceptibles de modifier la composition de la biocénose associée au milieu ; les lacs : ils sont répartis en lacs naturels et en lacs artificiels (retenues collinaires); les mares : on en dénombre (999) en 1997, dont 22,7% ont un régime permanent; au plan de la biodiversité, la flore est composée principalement d'angiospermes ; les dallols et cuvettes, qui se particularisent par les relations de transfert permanent d'eau entre les stocks de surface et les nappes alluviales; les rivières : ce sont des cours d'eau non permanents, à écoulement saisonnier dont la phytocénose et la zoocénose n'ont fait l'objet d'aucune étude spécifique ; les gueltas : ce sont des trous d'eau permanente ou temporaire creusés dans les roches ou localisés dans les lits des oueds montagneux et des ravins. Leur phytoplancton est très riche. Les systèmes oasiens : ce sont des gorges formées par le creusement des eaux d'écoulement des parties périphériques des élévations tabulaires. Ces systèmes permettent la pratique des cultures maraîchères, fruitières et du mil dans les zones concernées.

2.1.2.3. les agro-systèmes

Ce sont les aménagements hydro-agricoles, les jardins de plaines et les zones inondables.

Toutefois, des recherches ont été effectuées sur les micro-organismes utiles, tels que les mycorhizes et les souches de rhizobium. Au Niger, le peuplement du domaine cultivé est appelé parc agroforestier. Au Niger on distingue les principaux types physiologiques suivants : les parcs à *Faidherbia albida*, à *Vitellaria paradoxa*, à *Parkia biglobosa*, à *Parinari macrophylla* à *Borassus aethiopicus*, à *Hyphaene thebaica*. www.fao.org/3/X6813F/X6813F08.htm . Les parcs agro forestiers du Niger sont estimés à 5.000.000 ha.

2.1.2.4. Les écosystèmes particuliers

La spécificité des écosystèmes particuliers réside dans leur rareté à l'échelle du territoire ainsi que la biodiversité qui les compose. A travers les grands ensembles cités ci- haut, on distingue au Niger plusieurs écosystèmes particuliers dont entre autres :

- ✓ Les cuvettes
- ✓ Les oasis
- ✓ Les rôneraies
- ✓ Les palmeraies
- ✓ Les gommerais
- ✓ Les parcs agroforestiers

Les rôneraies

La rôneraie la plus importante au Niger se trouve dans le Dallol Maouri et le long du fleuve à Gaya. Elle couvre une superficie de 30.000 ha. En dehors de la production des lattes, le rônier est un arbre à multiples usages et les autres produits qu'il fournit sont tellement importants qu'on peut considérer que tout de l'arbre est utilisé. C'est à cause des services multiples qu'elle offre que le rônier est appelé dans cette zone comme *mère nourricière*.



Figure 1: Rôneraie de Gaya

Cette importance se traduit à travers les produits ou sous-produits du rônier notamment les fruits, le "miritchi", les fleurs mâles, les racines, les pétioles et les feuilles. Sur la base d'hypothèse des données d'inventaire de 1988 et de 1996, la rôneraie du Dallol Maouri compte environ 187.554 pieds femelles en production, celle du fleuve aurait 15.344 pieds femelles, soit un total de 202.898 pieds femelles productrices.

Selon les paysans, chaque pied fructifie tous les 8 mois pour donner 250 fruits environ soit une production totale de 50.724.500 fruits/an. On estime que 10 à 30% des fruits sont prélevés à l'état vert selon les régions soit entre 5.072.450 et 15.217.350 fruits. Ainsi, ce sont de 45.652.050 à 35.507.150 fruits qui arrivent à maturité. Le fruit mûr est vendu à 10 FCFA sur le rônier soit un revenu de 50.724.500 à 152.173.500 F CFA / an pour l'ensemble de la rôneraie.

Les palmeraies

Au Niger on rencontre plusieurs palmeraies, mais l'une des importantes est celle de la vallée du Goulbi N'kaba qui traverse le département de Mayahi (Région de Maradi) sur une distance de 70 km et couvre une superficie d'environ 31.500 hectares.

Les effets conjugués des sécheresses et de la pression anthropique croissante ont modifié depuis un peu plus de deux décennies la structure et la composition de cette palmeraie à *Hyphaene thebaica* (palmier doum) autrefois très dense. Les doums adultes ont fortement régressé pour laisser la place à des taches de rejets au niveau des souches exploitées. La reconstitution du peuplement n'a pu se faire ni par voie végétative, ni par voie générative à cause des pratiques liées à l'exploitation intensive des feuilles pour l'artisanat et à la récolte des fruits. Le peuplement ligneux accompagnant le doum a subi aussi de fortes pressions pour satisfaire aux besoins en bois de feu et de service des populations riveraines. Il est aujourd'hui principalement constitué de tiges d'avenir.

Dans un contexte de changement climatique, de pression foncière, de pauvreté et de dégradation du capital foncier productif, les populations riveraines de la vallée ont développé des stratégies pour pallier leur précarité : diversification mais aussi intensification des systèmes de productions. Les agriculteurs sont devenus des propriétaires d'animaux et les éleveurs des agro-pasteurs. Les pratiques traditionnelles liées à la jachère et aux contrats de fumure ont quasi disparu. Les résidus de cultures sont récoltés de façon systématique par les agriculteurs sans pour autant être remplacés par une utilisation accrue d'intrants. La pénurie de bois de feu a conduit les populations à utiliser les résidus de cultures et le fumier animal comme combustibles de substitution.

D'une vocation traditionnellement sylvopastorale, le Goulbi a connu les défrichements agricoles atteindre près des deux tiers de sa superficie avant que les autorités coutumières ne réagissent pour fixer les fronts de défrichement et faire appel aux autorités administratives pour sauvegarder les ressources encore existantes au niveau de la partie centrale., (MH/E/LCD, 2004)

Les cuvettes

Les cuvettes oasiennes sont des zones de bas-fonds de forme circulaire ou ovale situées en milieu sahélien pastoral. Elles maintiennent en place des populations rurales car elles sont la source

principale de production et de diversification agricole dans ces régions à potentialités agricoles très réduites (NIGER,2017) .

Le système oasien du Manga constitue un écosystème particulier qui renferme un potentiel de production agricole et des ressources environnementales à nul autre pareil dans ce milieu semi-aride. Sans ces cuvettes, les populations seraient obligées d'émigrer, ce qui constitue actuellement un problème majeur en Afrique de l'Ouest. Cependant, ces cuvettes se dégradent lentement. Même la tendance récente enregistrée vers une pluviométrie plus abondante au Niger et dans la zone d'intérêt depuis les années n'a pas permis d'inverser le processus de la désertification dans le sud-est nigérien donc de l'ensablement des cuvettes, mettant davantage en péril la sécurité alimentaire et aggravant la pauvreté des communautés riveraines. Ces cuvettes oasiennes sont des zones de bas-fonds à haute valeur agricole (Ambouta et al., 2018).

Les Cuvettes oasiennes

Il existe trois types d'oasis qui peuvent être distinguées au Niger :

- les oasis d'oued ou de vallée ;
- les oasis de nappes ;
- les oasis de cuvettes.

Le Niger dispose sur une bonne partie de son territoire, des vastes oasis (ou palmeraies dattiers) dont les potentialités peuvent permettre d'améliorer la situation agricole (grâce à des actions ciblées), et de tendre vers l'autosuffisance alimentaire tant chantée depuis les années 70.

Malheureusement, la plupart des oasis, en dehors de celles qui sont très connues grâce à la qualité de leurs dattes (In Gall, Timia, Iférouane, Dabaga, Bilma, Djado, Fachi, Wacha, Guidimouni, Doungou, Guidiguir), ou par des projets qui y ont été exécutés (Goudoumaria, Diffa, Agadez), ne sont pas judicieusement exploitées et bien mises en valeur.

La superficie oasienne au Niger est estimée à 2300 hectares. Elle est consacrée à la culture du palmier dattier, des fruits (manguiers, citronniers, goyaviers, cannes à sucre, agrumes) et des cultures maraîchères (pommes de terre, oignon, tomate, laitues, choux, ail...). D'après l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, la superficie cultivable consacrée à la culture du palmier dattier serait de 2 800 hectares.

Le potentiel phoenicicole au Niger est estimé à plus de 720 000 pieds pour une production annuelle d'environ 8000 tonnes de dattes (www.raddo.org/info/Les-oasis-du-Niger). Selon Jahiel

(1996), le nombre de dattiers estimé à 720 000 pieds est répartis comme suit : Air - In Gall (70 000); Agram – Djado - Kawar (350 000); Damagaram (100 000); Manga (200 000). Selon cet auteur, la production des dattes au Niger est d'environ 8 000 tonnes par an soit un rendement unitaire de 11 kg.

Gommares

Le potentiel gommier du Niger est évalué à 300 000 hectares de gommares constituées principalement des peuplements naturels. En effet, les peuplements naturels purs couvrent 158 026 hectares, tandis que les plantations artificielles se répartissent sur 4 797 hectares. Le reste est occupé par les formations agroforestières éparses et mélangées. Les principales espèces gommères identifiées sont : *Acacia senegal*, *Acacia laeta*, *Acacia seyal*, *Combretum nigricans* et *Commiphora africana*. La densité moyenne de *l'Acacia senegal* varie d'environ 30 pieds/ha (bassin occidental) à plus de 200 pieds/ha (bassin oriental). Ce potentiel gommier se présente dans les trois bassins de production comme suit :

Bassin oriental : berceau historique de la gomme arabique, il s'étend sur la moitié Sud de la région de Diffa (arrondissements de Mainé-Soroa et Diffa) et le Sud-Est de la région de Zinder (arrondissement de Gouré). Son potentiel de production est estimé à 200 000 hectares de peuplements naturels, soit 15 millions de pieds dont près de la moitié (98 000 hectares) est constitué de forêts domaniales de l'Etat.

Bassin central : il couvre le Nord de la région de Maradi (Mayahi, Tessaoua, Dakoro), le centre et le Sud-Est de la région de Tahoua (Tchintabaraden, Abalak, Tahoua, Keita, Bouza et Madaoua). Il est constitué de peuplements naturels *d'Acacia senegal* estimés à plus de 50 000 hectares, soit environ 3 750 000 pieds et d'importantes plantations artificielles évaluées à 7 millions de pieds *d'Acacia senegal* et *d'Acacia seyal*.

Bassin occidental : il couvre la région de Tillabéry où les forêts naturelles, estimées à environ 40 000 hectares, soit environ 3 000 000 de pieds sont constituées d'un mélange *d'Acacia senegal* et *d'Acacia seyal* et sont essentiellement localisées dans le Liptako Gourma (Sud-Ouest et Nord-Ouest de l'arrondissement Téra et Nord-Ouest de l'arrondissement de Say). Ce bassin renferme également d'importantes plantations artificielles constituées de près de 500 000 pieds *d'Acacia senegal*.

L'inventaire des connaissances locales traditionnelles de techniques production de la gomme arabique a fait ressortir un certain nombre de contraintes majeures qui doivent être levées pour atteindre les objectifs d'une production soutenue d'une gomme de qualité. Il s'agit notamment :

- des pratiques actuelles de récolte de la gomme qui ne garantissent pas la maturation complète du produit, processus indispensable pour atteindre les spécifications de la demande de gomme pour l'essentiel industrielle (Niger 2016) ;
- des pratiques de la récolte mélangée des gommages au niveau de certains bassins de production, ce qui représente un facteur de dépréciation de la qualité et de perte de la valeur marchande de la gomme au niveau international ;
- de l'absence d'un séchage systématique des gommages récoltés, ce qui réduit le gain attendu qui est plus fonction de la qualité de la gomme que de son poids ;
- de la méconnaissance de la pratique de la saignée et de la récolte de la gomme avec les outils appropriés qui ne sont pas de nature à optimiser la quantité et la qualité de la production de gomme.

Des atouts majeurs qui méritent d'être capitalisés ont également été identifiés.

Il s'agit entre autres de :

- des organisations de base fonctionnelles acquises aux systèmes de gestion des gommages et de la pratique de la saignée ;
- l'existence d'une expérience d'aménagement locale et une gestion communautaire des gommages dans le bassin oriental pouvant servir d'école dans les autres bassins de production de la gomme arabique.

2.1.3. Diversité des espèces

Le Niger regorge d'importantes ressources biologiques selon l'inventaire des éléments constitutifs de la flore et de la faune. En effet, la richesse spécifique au Niger est de : virus (24), bactéries (38), champignons (71), insectes (2 021), mollusques (237), oiseaux (512), reptiles et amphibiens (150), Algues (547), ptéridophytes (14) et bryophytes (10) et les plantes supérieures (1575) (Saadou, 1998 ; Alzouma, 1998 ; Mahamane et al, 2009). Ces résultats sont régulièrement repris dans les rapports du Niger soumis à la FAO à sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au Programme des Nations Unies.

Diversité végétale

A l'état actuel, la diversité végétale s'élève à 2062 espèces suite à l'inventaire de 487 nouvelles espèces algales pour le Niger (Djima, 2013). Ces 487 nouvelles espèces algales s'ajoutent aux 547 connues auparavant. Le groupe des Angiospermes et celui des Algues sont les mieux explorés avec respectivement 1 575 espèces (56,86 %) et 1 034 espèces (37,45 %) (Figure 1).

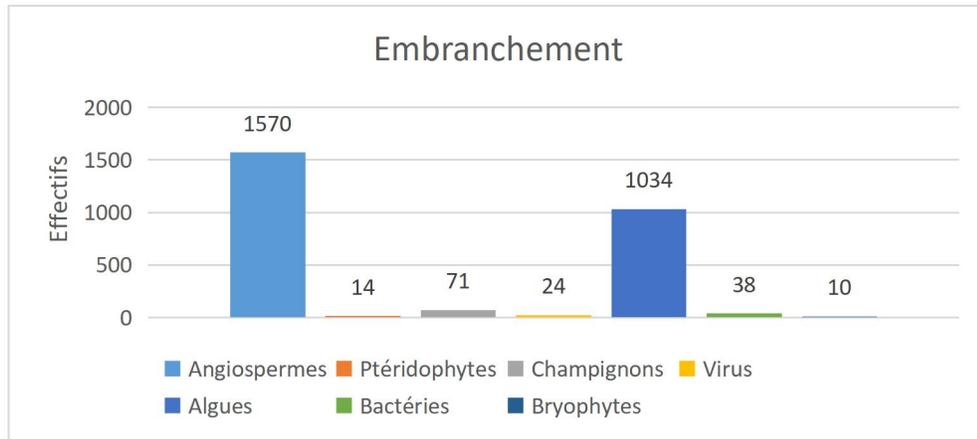


Figure 2: Effectifs des éléments de la flore nigérienne en 2013.

Ces espèces sont sources d'une multitude de services et de biens, dont l'alimentation produite ou cueillie. L'exploitation de ces espèces est très variable du fait de diverses considérations dont les besoins et usages culturels, les demandes de marché, le niveau de connaissance des espèces, le niveau technique pour la valorisation, etc. Au Niger, ce sont incontestablement les espèces Angiospermiennes qui sont les plus utilisées au plan agricole pour l'alimentation comme pastoral (fourrage) et même les services. En effet, ces espèces de l'embranchement des Angiospermes sont les plus connues tant des populations que des scientifiques cherchant à répondre à leurs besoins. Djibrim (2010) a recensé 27 espèces de plants d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement destinés à être transplantés dans des pépinières privées à Niamey. Selon cet auteur, 46 337 plants ont été vendus pour un revenu de 19 493,01 USD. La filière des produits forestiers la plus développée et la mieux suivie est celle du bois énergie.

La flore ne contient pas d'espèces endémiques spécifiques mais le Niger fait partie des zones d'endémisme de près d'une vingtaine d'espèces. Ces zones comprennent l'Air, le Sahara et le Hoggar. Environ 19 espèces seraient endémiques de ces zones : *Rhynchosia totta*, *Commicarpus montanus*, *Astragalus pseudotrigonus*, *A. vogellii*, *Fagonia isotricha*, *F. flmandii*, *Lotononis platycarpus*, *Reseda villosa*, *Crotalaria saharae*, *Pulicaria volkonskyana*, *Myrtus nivellii*, *Danthonia fragilis*, *Tribulus ochroleuca*, *Olea laperrini*, *Aristida acutiflra*, *Caralluma venenosa*,

Nucularia perrinii, *Annona glauca* et *Senecio perrottetii*. Les 2 dernières espèces sont endémiques de l'Afrique de l'Ouest. Le Niger fait partie du centre de diversification de plusieurs espèces cultivées (Annexes 4 et 5) comme le niébé (*Vigna unguiculata*), le mil (*Pennisetum glaucum*), le sorgho (*Sorghum bicolor*), le fonio (*Digitaria spp.*) etc. (Figure 3). Saadou (1998) souligne qu'en Afrique de l'Ouest l'*Ipomoea tuberculata* est connue seulement au Niger et que *Crotalaria lathyroides* est récoltée pour la première fois à l'intérieur des terres.



Figure 3: Principales espèces (mil à gauche et sorgho à droite) cultivées au Niger

Pour les autres groupes, notamment abritant les espèces de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture associée, les utilisations existent mais sont peu connues du fait de la limite des investigations et d'autres activités de recherche. La spiruline, micro-algue bleue verte, est considérée un super-aliment, riche en protéine, en fer, en bêta-carotène (30 fois plus que la carotte), vitamines, minéraux, oligo-éléments, etc. En raison de cette valeur nutritive, la spiruline est fortement exploitée.

Diversité Faunique y compris les espèces endémiques

Le Niger dispose d'une faune riche et variée composée de 3 200 espèces animales (Figure 4), dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens, 112 espèces de poissons et un nombre important d'espèces d'invertébrés (mollusques, insectes). Parmi les invertébrés, les insectes sont les plus nombreux avec 2 021 espèces soit 63% ; (Alzouma, 1998). Parmi ces insectes, l'ordre des coléoptères comprend à lui seul 1 112 espèces, soit 55%.

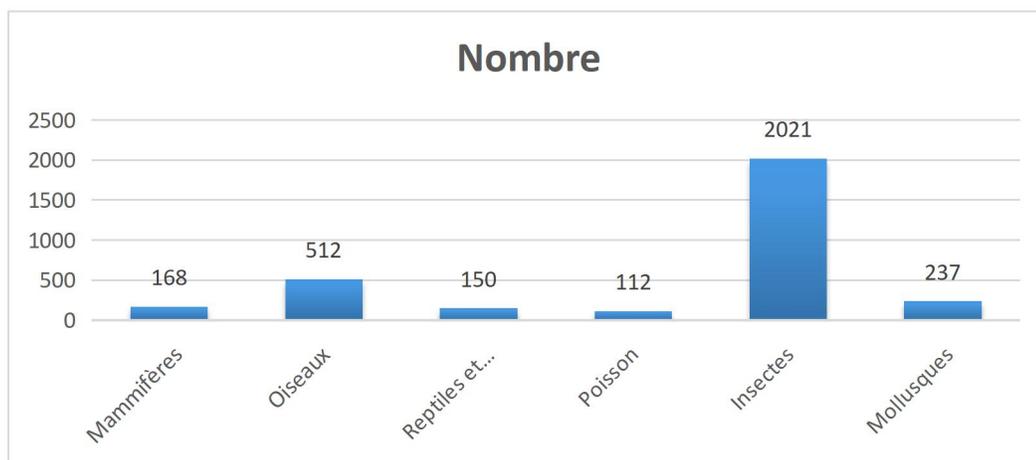


Figure 4: Répartition des espèces de la richesse faunique du Niger.

Diversité des animaux domestiques

Les mammifères et les oiseaux constituent les espèces animales domestiques essentielles du Niger. Le Recensement Général de l’Agriculture et du Cheptel (Niger, 2007a ; Niger 2007b) a dénombré 31 039 041 têtes de bétail (Figure 5).

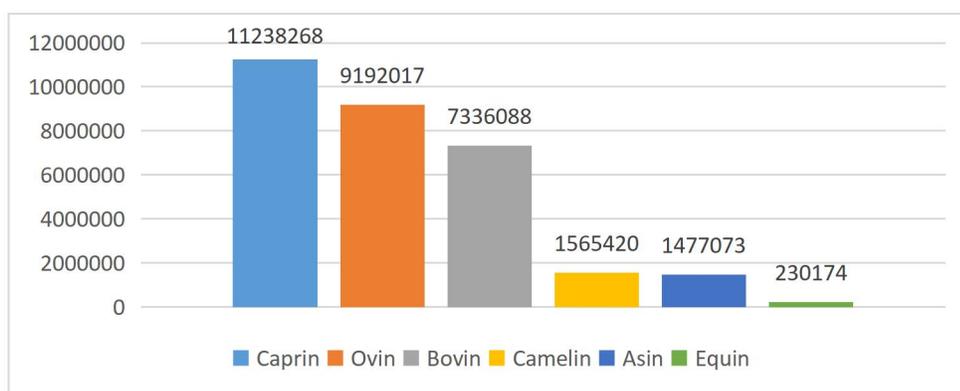


Figure 5: Situation des effectifs du cheptel vif du Niger

A cela s’ajoute 12 196 410 têtes pour la volaille (poules, pintades, canards, oies, dindes, etc.). En outre le Niger dispose d’une large diversité de races au sein de ces espèces (Figure 5 et Tableau 2).

Les espèces animales d’élevage du Niger appartiennent essentiellement aux classes des mammifères et des oiseaux. Ces espèces animales se retrouvent actuellement souvent dans le même écosystème du fait de la facilité d’adaptation et d’intégration qu’elles ont acquises au cours du temps.

La Direction Nationale de Statistiques de l’Elevage (Niger, 2017) estime en 2014 à 11 377 312 bovins répartis en cinq (5) races (Azawak, Bororo, Kouri, Djelli et Goudali) et de nombreux

métissages offrant des variantes intéressantes. Pour les ovins, le cheptel est estimé à 11 108 089 têtes et est essentiellement composé de moutons à poils (Oudah, Bali-bali, Ara-ara, Balami) mais également de moutons à laine (Koundoum, Hadine).

Chez les caprins estimés à 14 883 559 têtes, on distingue deux (2) races avec la chèvre du Sahel et la chèvre Rousse de Maradi connue pour sa prolificité et la qualité de sa peau. Les 1 720 185 dromadaires, principalement localisés au Nord et à l'Est du pays, se répartissent en quatre (4) grandes races (Azawak, Azarghaf, Yoria, Berabish). Chez les équins, avec un effectif de 243 310 têtes, ils sont traditionnellement répartis dans les races suivantes : cheval de l'Aïr (Dan Baguézan), cheval du Manga et cheval du Gobir. Les asins sont très cosmopolites et constituent un effectif de 1 731 451 têtes.

Près de 24 millions de têtes composent la volaille (Niger, 2009). Cette dernière comprend les poules, les pintades, les canards, les oies, les dindes, etc. Le poulet domine (environ 57,7%), suivi par la pintade (26%), le pigeon (12,3%) et le canard (3,5%) avec une prédominance de races locales (CNEDD-PNUD, 2015).



Figure 6: Exposition de camelins au SAHEL à Niamey (mars 2014)

Tableau 1 : Diversité intra-spécifique du cheptel nigérien

Espèces	Races
Bovine	Azawak, Bororo, Kouri, Djelli, Goudali
Ovine	Oudah, Targui Ara-ara, Bali-bali, Balami, Koundoum, Hadine, Dane-Zaïla et Ounneymani
Caprine	chèvre du Sahel, chèvre Rousse de Maradi
Cameline	Azawak, Azarghaf, Yoria, Berabish

Avec toutes ces potentialités, quelques-unes des races ont été l'objet des études et travaux scientifiques. La race bovine Azawak, par exemple, a connu des travaux scientifiques depuis 1936 à Filingué puis à Toukounous, suite auxquels elle a été sélectionnée et fixée sur la robe fauve. Actuellement des travaux sont en cours au sein du Projet Azawak en vue de mieux valoriser la race et d'améliorer son impact sur la production animale. Depuis 1998, la chèvre Rousse de Maradi (créé en 1963) fait objet d'un projet d'appui à sa sélection, sa promotion et sa diffusion ; la chèvre rousse est très prolifique (avec des portées de 2 chevreaux en moyenne), elle est précoce et sa peau fine, souple et d'une solidité remarquable fait que sa peau est très recherchée en maroquinerie de luxe. En fin Avril 2012, l'effectif de chèvres rousses (toutes catégories confondues) au Centre Caprin de Maradi, était de 857 (PPAAO, 2012).

Faune sauvage

En matière d'aires protégées de faune, le Niger en dispose neuf (9) totalisant 1 928 240 d'hectares soit 15,21 % de la superficie du territoire national. En effet, le pays a porté sa couverture en aire protégée de 6,6% en 2011 à 14 ,20% en 2012 puis à 15,21% en 2018 soit une superficie totale de 1 928 240 ha érigées en aires protégées, pourcentage proche des 17% des superficies terrestres à ériger en Aire Protégées. Il dispose de douze sites (12) classés comme « sites Ramsar » d'une superficie de 2 413 237 ha sur un potentiel de zones humides estimé à 4 317 589 ha (CNEDD, 2019).

Ces aires protégées regorgent d'une faune variée et diversifiée. Ainsi, il a été recensé 267 oiseaux appartenant à 37 espèces dans la RNNAT lors de l'inventaire simplifié de 2013 et 276 crocodiles en 2009 dans certains points d'eau permanents du PRWN. Le Niger possède une faune sauvage la plus riche et la plus diversifiée de l'Afrique de l'Ouest. On distingue la faune de montagne, la faune saharienne et la faune sahélo-soudanienne. Ainsi, on dénombre plus de 160 espèces de mammifères dont les herbivores: *Loxodonta africana* (éléphant), (*Synecerus caffer caffer* (buffle), *Hippotragus equinus* (hippotrague), *Alcelaphus buselaphus* (bubale), *Damaliscus korrigum* (damalisque), *Adenota kob* (cobe de buffon), *Kobus defassa* (cobe defassa) et autres antilopes (*Cephalophus rufilatus*, *Gazelle rufifrons*, Addax, céphalophes et ourébies), *Giraffa camelopardalis* (girafe), rongeurs (porc épics, lièvres, écureuils, rats, etc.); des carnivores (lions, hyènes, guépards, léopards, chacals, ratels, civettes, mangue de Gambie, mangoustes et autres genettes); des primates (patas, babouins, cercopithèques et autres galagos). Le parc de W abrite environ 80% de la diversité biologique du Niger et constitue l'un des derniers refuges de la faune

et de la flore.

Les espèces aquatiques comprennent des poissons (plus de 100 espèces), des oiseaux d'eau, des reptiles (crocodiles, lézards), des hippopotames, des lamantins, etc.

2.1.4. Les aires protégées

Le Niger dispose de huit (8) catégories types d'aires protégées : les forêts classées, les forêts protégées, le parc national, la réserve intégrale, la réserve totale, la réserve naturelle nationale, la réserve partielle de faune, la réserve de Biosphère ainsi que de nombreux parcs agro-forestiers et les ranchs, qui constituent des sites potentiels pour la conservation *in situ* (DPNR, 2008).

En matière d'aires protégées de faune, le Niger en dispose neuf (9) totalisant 1 928 240 d'hectares soit 15,21 % de la superficie du territoire national. En effet, le pays a porté sa couverture en aire protégée de 6,6% en 2011 à 14,20% en 2012 puis à 15,21% en 2018 soit une superficie totale de 1 928 240 ha érigées en aires protégées ; pourcentage proche des 17% des superficies terrestres à ériger en Aire Protégées. Il dispose de douze sites (12) classés comme « sites Ramsar » d'une superficie de 2 413 237 ha sur un potentiel de zones humides estimé à 4 317 589 ha (CNEDD, 2019).

Ces aires protégées font face à plusieurs menaces dont entre autres : le braconnage, le pâturage illégal, la coupe abusive du bois, les feux de brousse, l'empiétement agricole.

Le Parc National 'W' et la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré sont inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et sont désignés respectivement réserve de biosphère transfrontalière et réserve de biosphère.

Les forêts naturelles classées (84) totalisent une superficie de 600 000 hectares et les forêts protégées comprennent le reste du patrimoine forestier.



Figure 7: Ammotragus lervia Mouflon à machette dans la RNNTT

2.1.5. Les zones humides

Les définitions des zones humides sont aussi nombreuses que leurs rédacteurs, mais la convention relative aux zones humides d'importance internationale signée à Ramsar (Iran) en 1971 a défini les zones humides comme « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ». La convention vise à assurer l'utilisation rationnelle et durable des ressources des zones humides et à garantir leur conservation. Elle est entrée en vigueur au Niger le 30 août 1987.

Au vu de la grande diversité de zones humides que recouvre la définition ci-dessus, des études ont permis de dégager pour le Niger quatre grands types de zones humides en fonction de leurs caractéristiques physiques, biologiques et surtout de leur régime hydrologique (UICN, 1995 *in* Niger, 2017): (i) les plaines inondables des cours d'eau, (ii) les mares, (iii), les systèmes oasiens et (iv) les Dallols et les cuvettes du Manga et du sud Zinder (Figure 8).

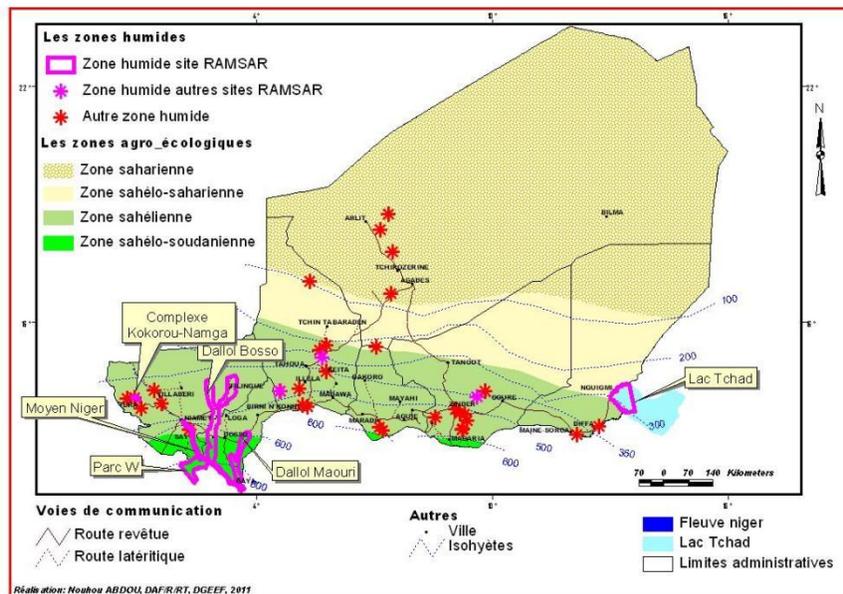


Figure 8: Répartition des zones humides au Niger

Les zones humides contribuent beaucoup au développement socio-économique du Niger, car elles constituent les supports de la production agricole, pastorale, halieutique, sylvicole, apicole et offrent beaucoup d'autres services tel le tourisme, la navigation, l'hydro-électricité etc. Cependant, les Zones Humides du Niger demeurent fragiles à cause de la continentalité du pays, de l'irrégularité des précipitations conjuguées aux pressions humaines et sont classées parmi les

secteurs vulnérables.

Au titre de cette convention de RAMSAR, le Niger a inscrit en 2013, 12 sites sur la liste des zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar), totalisant une superficie de 2 413 237 hectares (PNEDD,2016) sur un potentiel de zones humides estimé à 4 317 589 ha (PDES 2017-2021).

En matière politique, le Niger a été élaborée en 2010 conformément à la recommandation 6.9 de la 6^{ème} Conférence des Parties contractantes à la Convention RAMSAR tenue à Brisbane (Australie) en 1996), sa politique nationale des zones humides, Le but de cette politique est de conserver, de valoriser et de gérer durablement les écosystèmes des zones humides et leur diversité biologique à travers notamment la protection et la restauration des écosystèmes, la production et la valorisation des ressources.

Les gouvernements du Burkina Faso, de la République du Bénin et de la République du Niger ont décidé de collaborer à la gestion de Sites Ramsar exceptionnels qui s'étendent sur les deux rives des fleuves Niger et Pendjari. Ils ont donc créé le troisième « Site Ramsar transfrontalier » qui couvre 2,95 millions d'hectares de la savane soudano-sahélienne comprenant des types de végétation tels que des prairies, la brousse, la savane boisée et de vastes forêts-galeries. (CNEDD, 2019).

2.2. Menaces sur la Biodiversité

Depuis les années 1980, les scientifiques constatent que la perte de biodiversité et les changements dans l'environnement qui y sont liés sont plus rapides qu'à aucune période de l'histoire de l'humanité. De nombreuses populations animales et végétales sont en déclin, que ce soit en termes de nombre d'individus, d'étendue géographique, ou les deux. La disparition d'espèces fait partie du cours naturel de l'histoire de la Terre. Cependant, l'activité humaine a accéléré le rythme d'extinction, qui est entre 100 à 1 000 fois supérieur au rythme naturel d'extinction, un rythme qui ne cesse d'augmenter (Health Perspect, 2009)

L'extinction actuelle, provoquée par les activités humaines, est comparable à une crise biologique majeure puisque d'ici à 2050, on considère que 25 à 50 % des espèces auront disparu.

Or, plusieurs millions d'années sont nécessaires pour recouvrir une diversité biologique à la suite d'une extinction massive.

Ainsi, les sociétés humaines, qui ont amorcé cette extinction de masse scellent définitivement le

sort de l'humanité : nous serons à la fois la cause et les victimes de cette sixième extinction de masse.

Au Niger, les principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique, sont d'ordre naturel et anthropique.

Selon le 6^{ème} rapport national sur la diversité biologique, les principales causes naturelles et anthropiques de ces menaces sont :

- ✓ les sécheresses récurrentes ;
- ✓ la fragmentation des écosystèmes ;
- ✓ l'érosion éolienne et hydrique ;
- ✓ les changements et variabilité climatiques;
- ✓ l'ensablement et l'envasement ;
- ✓ l'envahissement des zones humides par des plantes envahissantes ;
- ✓ l'assèchement des zones humides ;
- ✓ l'extension des superficies cultivées ;
- ✓ l'avancée du front agricole au niveau de certaines aires protégées
- ✓ le braconnage ;
- ✓ les feux de brousse ;
- ✓ la surexploitation des ressources naturelles ;
- ✓ le non-respect des normes d'aménagements ;
- ✓ la dégradation de l'environnement liée à l'exploitation minière ;
- ✓ la pression pastorale ;
- ✓ l'organisation insuffisante des acteurs ;
- ✓ la modification de biotope (cas du biotope de la vache taurin Kouri par de l'assèchement du Lac Tchad;
- ✓ la diminution de la productivité du parcours pastoral ;
- ✓ la mauvaise répartition des pluies;

- ✓ le surpâturage et de la pression foncière;
- ✓ la colonisation par des espèces peu ou non appréciées,
- ✓ la dégénérescence génétique due au métissage par l'élevage de plusieurs races dans un même troupeau ou de la cohabitation de troupeaux de races différentes sans contrôle;
- ✓ la faible connaissance de certaines espèces notamment aviaires ;
- ✓ les sécheresses récurrentes;
- ✓ les conflits armés;
- ✓ la pauvreté des populations;
- ✓ la mise à feu des puits de pétrole;
- ✓ les principales causes des menaces sur les forêts (le braconnage, le pâturage illégal, la coupe abusive du bois, les feux de brousse, l'empiétement agricole..) sont:
- ✓ l'exploitation minière provoque le lessivage des constituants toxiques, tels que l'arsenic, le sélénium et les métaux lourds qui constituent des éléments dangereux qui pourraient générer des impacts graves sur les animaux notamment les poissons et sur les plantes.
- ✓ l'exploitation du pétrole au Niger a démarré en novembre 2011 dans le bloc d'Agadem. elle entraîne des pollutions diverses et la destruction des écosystèmes;
- ✓ la pression démographique;
- ✓ l'exploitation anarchique des forêts ;
- ✓ le défrichement agricole anarchique ;
- ✓ les pratiques inappropriées de prélèvement des produits forestiers non ligneux ;
- ✓ l'exploitation des fruits immatures ;
- ✓ la pression parasitaire ;
- ✓ les mutilations très fortes d'arbres pour l'exploitation du fourrage aérien etc .

III. Aperçu sur la SNPA/DB édition 2014

3.1. Vision, missions et objectifs de la SNPA/DB édition 2014

3.1.1. Vision à long terme et mission

Pour faire face aux nombreux défis et donner une nouvelle impulsion à la gestion de la diversité

biologique au Niger, une vision prospective de l'amélioration de celle-ci a été définie. Il s'agit de : « D'ici 2035, les citoyens nigériens, conscients des rôles et des enjeux de la diversité biologique, la valorisent, la conservent, la restaurent et l'utilisent de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous une vie meilleure dans l'équité ».

Cette vision représente l'ambition nationale face aux menaces, à la dégradation continue et à la perte de la diversité biologique en ligne avec la vision du plan stratégique 2011-2020 ainsi que celle du Plan de Développement Économique et Social (PDES) 2012-2015, cadre national de référence pour toutes les interventions en matière de développement économique et social.

A court terme, la mission assignée à la SNPA/DB est « d'entreprendre des actions concrètes et efficaces en vue d'augmenter la résilience des écosystèmes face aux effets néfastes des changements climatiques et améliorer la gestion de la diversité biologique afin de s'assurer que d'ici 2020, sa perte est réduite ».

3.1.2. Principaux objectifs

3.1.2.1. Objectifs nationaux

Au regard de la vision internationale en la matière et de sa vision propre de développement, le Niger ambitionne d'ici 2035, d'assurer la valorisation de la biodiversité, sa conservation, sa restauration et son utilisation de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous les citoyens une vie meilleure dans l'équité.

Pour ce faire, sa stratégie vise comme objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté de la population. Pour atteindre cet objectif, cette stratégie vise de façon spécifique à réduire la perte de la diversité biologique à travers notamment l'amélioration de sa gestion.

3.1.2.2. Objectifs stratégiques

Afin d'atteindre l'objectif de réduire la perte de la diversité biologique et de contribuer ainsi de manière globale à la réduction de la pauvreté, la SNPA/DB est mise en œuvre à travers les options stratégiques suivantes :

- amélioration de la gestion de la diversité biologique ;
- atténuation des effets néfastes et adaptation aux changements climatiques.

Ces options identifiées lors de la planification stratégique sont mises en œuvre progressivement à travers les objectifs stratégiques ci-après :

- **Objectif Stratégique 1** : conserver et exploiter durablement les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques. Il s'agissait notamment de promouvoir les bonnes pratiques

agrosylvopastorales et halieutiques, l'élaboration, l'adaptation, la vulgarisation et l'application des textes, le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs ;

- **Objectif Stratégique 2** : réduire les pollutions diverses. A ce niveau, les actions sont orientées vers la lutte contre la prolifération des espèces envahissantes et l'amélioration de la gestion des déchets ménagers, miniers et industriels, des rejets des effluents et des pollutions chimiques ;
- **Objectif Stratégique 3** : Améliorer et développer des outils de gestion des aires protégées. Il s'agissait à ce niveau et en priorité d'élaborer et de mettre en œuvre les outils suivants :
 - le Plan d'Aménagement de Gestion et Conservation (PAGC) ;
 - le Management Effectiveness Tracking Tools (METT) utilisé par tous les projets GEF pour l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées;
 - le Financial Score Card (FSC) utilisé pour évaluer l'efficacité et la durabilité financière des Aires protégées à travers l'analyse de leurs revenus générés, des allocations budgétaires, et de leurs besoins de financement;
 - la Matrice de Développement des Capacités (MDC), utilisée pour développer une approche destinée à évaluer les capacités d'un pays à établir, gérer et soutenir des systèmes efficaces d'aires protégées ;
 - l'Enhancing Our Heritage (EOH) est un système d'évaluation des Aires Protégées utilisé par l'UICN qui donne les informations de base pour développer des procédures adaptatives de gestion. A cela s'ajoutent la promotion de l'Information-Education-Communication pour un Changement de Comportement (IEC/CC), l'amélioration des connaissances scientifiques sur la diversité biologique, mais également la mise à disposition des ressources matérielles, humaines et financières adéquates.
- **Objectif Stratégique 4** : Prendre en compte la diversité biologique dans les politiques et stratégies. Il est entrepris des actions de promotion et d'appropriation de la diversité biologique par les acteurs, celles relatives à la valorisation de la diversité biologique et des connaissances traditionnelles associées et l'intégration de la diversité biologique dans les programmes de l'éducation ;

- **Objectif Stratégique 5** : Faire face aux effets des changements climatiques. Il s'agissait de renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation. Il est envisagé la réduction de la pollution atmosphérique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre liés à la déforestation, aux déchets, aux procédés industriels et aux activités agropastorales. En outre, des activités d'adaptation comme l'identification, l'amélioration et la vulgarisation des espèces les mieux adaptées et le développement de l'irrigation sont mis en œuvre.

3.2. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la SNPA/DB

Le sixième rapport national d'évaluation de la SNPA/DB 2014 a relevé les principales difficultés suivantes :

- l'insuffisance des connaissances sur la diversité biologique et de ses éléments constitutifs;
- l'absence de programmes et projets spécifiques liés à la diversité biologique ;
- la faible application des textes régissant la diversité biologique;
- la faible implication des populations dans la gestion de la diversité biologique ;
- l'insuffisance des actions de sensibilisation, d'information et de formation ;
- la faible prise en compte de la diversité biologique dans la conception et la mise en œuvre des actions de développement;
- les conditions climatiques défavorables ;
- les pressions multiples et croissantes sur la diversité biologique et ses éléments;
- la forte croissance démographique et son inégale répartition spatiale en inadéquation avec les potentialités des différents milieux ;
- la difficulté d'accès à certaines régions enclavées et au relief accidenté ;
- les difficultés d'accès à l'eau liées aux contraintes topographiques et géologiques ;
- l'insuffisance de ressources financières allouées par l'Etat à la gestion de la biodiversité;
- l'insuffisance de subventions, de formations et d'équipements pour les structures travaillant sur les éléments spécifiques de la diversité biologique .

3.3. Lacunes de la SNPA/DB par rapport au CMB

Les lacunes/insuffisances de la SNPA/DB par rapport au CMB relevées lors de l'analyse sont entre autres :

- ✓ objectifs nationaux insuffisants par rapport aux nouvelles orientations du CMB : en effet, les objectifs nationaux ne prennent pas en compte certains aspects relatifs les nouvelles innovations technologiques, les thématiques émergentes telles que les

solutions basé sur la nature , la transparence, les subventions nuisibles à la biodiversité, le partage multilatérales des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques ou des connaissances traditionnelles , les questions relatives aux initiatives de financement ;

- ✓ absence des cibles nationales dans la SNPA/DB ;
- ✓ absence d'une stratégie de mobilisation des ressources financières et un plan de financement pour la biodiversité;
- ✓ faible prise en compte des thématiques nouvelles comme les séquençages numériques des ressources génétiques, les dispositions relatives à la mise en œuvre des protocoles de Nagoya et Cartagena;
- ✓ Absence d'un cadre de mise en œuvre du Protocole de Nagoya ;
- ✓ absence d'un mécanisme de suivi des indicateurs de la SNPA/DB.

3.4. Financement de la SNPA/DB 2014

Le coût global des activités prévues sur les sept (7) ans est estimé à 420,647 milliards de francs CFA dont environ 116,160 milliards de francs CFA d'acquis en 2013 et 304,487 milliards de francs CFA à rechercher. A ce montant à rechercher, s'ajoute le coût de la mise en œuvre des stratégies connexes (besoins en technologies, communication et mobilisation des ressources) qui se chiffre à environ 9 804 600 000 F CFA.

IV. Définition des nouveaux objectifs et cibles nationaux

En se basant sur l'analyse de la SNPA/DB par rapport aux orientations CMB, des nouvelles vision, mission, objectifs, cibles, activités et indicateurs sont définis.

4.1. Vision et mission de la SNPA/DB alignées au CMB

4.1.1. Vision

Pour faire face aux nombreux défis dans la mise en œuvre de la SNPA/DB et donner une nouvelle impulsion à la gestion de la diversité biologique au Niger, une vision prospective de l'amélioration de celle-ci a été définie,« *D'ici 2050, les citoyens nigériens, conscients de l'importance de la diversité biologique, la valorisent, la conservent, la restaurent et l'utilisent de manière durable en vue de contribuer à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains* ». Cette vision représente l'ambition nationale face aux menaces, à la dégradation continue et à la perte de la

diversité biologique et s'aligne à la vision du CMB 2020-2050.

4.1.2. Mission

La mission assignée à la SNPA/DB du Niger est « *d'entreprendre des actions urgentes, concrètes et efficaces en vue de réduire la perte de la diversité biologique tout en augmentant la capacité de résilience des écosystèmes dans l'intérêt de des populations, en assurant les moyens nécessaires à la mise en œuvre à l'horizon 2030* ».

4.2. Objectifs et cibles de la SNPA/DB alignés au CMB

4.2.1. Objectifs

La mise en œuvre de la mission se fera à travers sept (7) Objectifs Nationaux (ON), à savoir :

- ✓ **ON 1** : Conserver, améliorer et exploiter durablement et de façon inclusive les écosystèmes, les espèces, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées d'ici 2050: les actions à mener pour atteindre cet objectif sont sous différentes formes il s'agira notamment des actions directes ou indirectes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, il s'agit également de la gestion durable des zones protégées et autres mesures efficaces de conservation en s'attaquant aux moteurs indirects du changement de la biodiversité.
- ✓ **ON 2** : Préserver et valoriser les connaissances traditionnelles associées : il s'agira de faire la promotion des CT associées aux RG à travers la mise en œuvre de la stratégie d'accès aux connaissances traditionnelles associées et développer de mesures législatives, réglementaires, institutionnelles et administratives en vue de faire la promotion des connaissances traditionnelles en passant par la préservation et valorisation de celles-ci.
- ✓ **ON 3** : Réduire les pollutions diverses : il s'agira d'identifier toutes les formes et les sources de pollution qui ont un impact sur la biodiversité et mettre en œuvre des actions d'élimination, de traitement, de recyclage pour réduire ou arrêter les impacts sur la DB.
- ✓ **ON 4** : Intégrer la dimension DB dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles : il s'agira à cet niveau d'élaborer et mettre en œuvre un ensemble d'actions pour combler les lacunes des politiques et institutions en matière d'intégration de la biodiversité et faire progresser le pays vers la cohérence des politiques en adoptant une approche pangouvernementale.
- ✓ **ON 5** : Mettre en place un mécanisme opérationnel permettant l'accès et le partage juste et équitables des avantages liés à l'exploitation des RG et CTA ainsi que le séquençage

numérique et la biosécurité : Il s'agira mettre en œuvre de stratégies d'accès aux ressources génétiques et au CTA et de développer de mesures législatives, réglementaires, institutionnelles et administratives en vue de l'application du Protocole de Nagoya et de Cartagena au Niger,

- ✓ **ON 6** : Mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour la gestion durable de la biodiversité : à ce niveau, il s'agira d'élaborer un plan de financement pour la biodiversité pour la mise en œuvre le SNPA/DB alignée au CMB .
- ✓ **ON 7** : Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation et de renforcement des capacités en matière de biodiversité : il s'agira d'élaborer un plan de renforcement des systèmes de suivi nationaux pour répondre aux objectifs nationaux actualisés. Il s'agit également du renforcement des systèmes et des cadres de suivi institutionnels sur la biodiversité et les autres éléments des objectifs et des indicateurs du SNPA/DB alignée au CMB.

4.2.2. Cibles nationales (CN)

La mise en œuvre de la SNPA/DB alignée au CMB sera basée sur les cibles nationales suivantes :

CN1 : 30% de la superficie du pays est érigé en aires protégées d'ici 2030 ;

CN2 : 70% des aires protégées sont munies de plans d'aménagement et de gestion;

CN3 : 50 bonnes pratiques capitalisées en matière de gestion durable de la biodiversité sont reconnues comme solutions fondées sur la nature ;

CN4 : 30 % des terres dégradées sont en restauration ;

CN5 : les initiatives susceptibles de minimiser les impacts du changement climatique sur la biodiversité sont promues ;

CN6 : au moins 100 sites de conservation ex-situ de la biodiversité sont créés et/ou réhabilités (arboreta , jardin botanique, espaces verts , bois villageois, banques de gène, etc.);

CN7 : améliorer les mécanismes pour la gestion des écosystèmes trans-frontières ;

CN8 : 50% des superficies colonisées par les espèces envahissantes terrestres et aquatiques sont traitées ;

CN9 : éditer un répertoire dynamique des ressources génétiques, des connaissances et pratiques traditionnelles, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ;

CN10 : mettre en place ou renforcer un cadre législatif et réglementaire favorable à la protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations.

CN11 : élaborer et mettre en œuvre au moins cinq protocoles communautaires bioculturels sur l'accès aux RG et les CTA ;

CN12 : au moins 30% des sources de pollutions diverses sont contrôlées ;

CN13 : au moins 20% des politiques et stratégies nationales et sectorielles ont intégré la DB ;

CN14 : mettre en place le cadre national en matière d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des RG et CTA ainsi que le séquençage numérique ;

CN15 : mobiliser au moins 50% du budget prévu pour la mise en œuvre de la stratégie révisée ;

CN16 : les projets de nouvelles générations tiennent compte de la biodiversité en réduisant de 50% leurs subventions néfastes.

CN17 : Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNPA/DB ;

CN18 : Renforcer les capacités des parties prenantes sur la gestion durable de la biodiversité.

4.2.3. Actions et indicateurs de la SNPA/DB alignés au CMB

Pour l'atteinte des cibles proposées des actions/activités avec des indicateurs ont été établis. Le tableau suivant illustre ce qui précède.

Table 1: répartition des actions/ activités et indicateurs en fonction des CN et ON

ON1: Conserver, améliorer et exploiter durablement et de façon inclusive les écosystèmes, les espèces, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées d'ici 2050 (ON1)		
Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs
CN1 : 30% de la superficie du pays est érigé en aires protégées d'ici 2030	Créer des nouvelles aires protégées (Parcs, réserves etc.)	Superficie des nouvelles aires protégées créées
		Évolution des superficies des aires protégées par rapport à l'année de référence
		Proportion de la superficie du territoire érigée en Aire protégée
		Superficie Totale des Aires protégée
		Nombre d'aires protégées créées
	Identifier dans chaque zone biogéographique les habitats de valeur	Nombre d'habitats de valeur pour la faune aquatique identifiés
	Procéder au classement de certains sites aquatiques	Nombre de sites aquatique classés (érigés en AP)
Créer et classer le corridor de faune du nord du Niger	Nombre de mesures prises pour le classement du corridor de faune du Niger	

	Classement du corridor de faune de tadress	Nombre de mesures prises pour le classement du corridor de faune de tadress
CN2 : 70% des aires protégées sont munies de plans d'aménagement et de gestion	Élaborer et mettre en œuvre des PAG pour les AP	Nombre d'AP minue de PAG
		Proportion d'AP minue de PAG
		Nombre de PAG élaborés
		Nombre des PAG d'AP mis en œuvre
		Superficie Totale des Aires protégée minue de PAG
	Mettre à jour les PAG	Nombre de PAG mis à jour
	Mettre en cogestion les aires protégées	Nombre d'aires protégées mises en cogestion
		superficie des AP mises en cogestion
	Réintroduire des espèces disparues	Nombre d'espèces disparues réintroduites
	Créer un mécanisme d'autofinancement des Aires protégées	Nombre d'AP qui s'autofincent
	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de conservation des espèces emblématiques de la faune sauvage (Girafe , Guépard, Lycaon, Autriche etc.)	Nombre de stratégies élaborées et mises en œuvre dans le cadre de la conservation des espèces emblématiques de la faune sauvage (Girafe , Guépard, Lycaon, Autriche etc.)
Nombre d'espèces emblématiques de faune sauvages concernées par les stratégies de conservation des espèces emblématiques de la faune sauvage (Girafe , Guépard, Lycaon, Autriche etc.)		
Élaborer de plans simplifiés de gestion propres à chaque site ou groupe de sites	Nombre de plans simplifiés de gestion des sites aquatiques classés élaborés	
Mettre en place autour des aires protégées des cadres intercommunaux de dialogue et de concertation sur la gestion des parcs et réserves.	Nombre de cadres intercommunaux de dialogue et de concertation sur la gestion des parcs et réserves mis en place	
CN3:50 bonnes pratiques capitalisées en matière de gestion durable de la biodiversité sont	Identifier et vulgariser les solutions fondées sur la nature comme bonne pratique de	Nombre des bonnes pratiques identifiées en matière de gestion durable de la diversité biologique

reconnues comme solutions fondées sur la nature	gestion durable de la biodiversité	Nombre des bonnes pratiques capitalisées et mises à l'échelle en matière de gestion durable de la diversité biologique
	Appuyer le développement des approches de gestion des terres et préservation de la diversité biologique	Nombre de mesures incitatives positives mises en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique
		Nombre d'approches de gestion des terres et de préservation de la biodiversité appuyées
	Développer et diffuser les outils de sélection et d'amélioration des races locales	Nombre d'outils de sélection et d'amélioration des races locales développés et diffusés
CN4 : 30 % des terres dégradées sont en restauration	Réaliser un état des lieux des terres dégradées	Évolution des superficies des terres dégradées
		Proportion des terres perdues annuellement par catégorie
	Mener des actions de restauration des terres dégradées	Proportion des terres dégradées en restauration
		Superficie des terres dégradées en restauration
		Évolution des superficies des terres dégradées restaurées
	Réhabiliter des écosystèmes particuliers dégradés (gommerais, doumeraies, roneraies etc.)	Nombre gommerais/doumeraies/roneraies réhabilités
	Élaborer un plan d'aménagement pastoral (PGIP)	Nombre d'aires pastorales balisées
		Nombre de couloirs de passage balisés
		Longueur de couloir de passage balisée
		Nombre de cultures fourragère introduites
		Superficie emblavée par les cultures fourragère
	Élaborer des plans d'aménagement des pêcheries (PGIP)	Nombre de plan d'eau aménagés pour la pêche
		Superficie des plans d'eau aménagées pour la pêche
Aménager les zones d'importances pour la	Nombre de cuvettes/oasis/vallées à haut potentiel productif aménagées	

	biodiversité (cuvettes, oasis, vallée à haut potentiel productif etc.)	Superficie de cuvettes/oasis/vallée à haut potentiel productif aménagées
		Superficie des zones humides
		Superficie des zones forestières (formation forestières)
		Valeur des services rendus par les écosystèmes
		Proportion de la superficie des terres cultivées
	Élaborer et mettre en œuvre des plans locaux de gestion des parcs agroforestières	Indice de l'agrobiodiversité (diversité agricole)
		Nombre de plans locaux de gestion des parcs agroforestières élaborés
CN5 : les initiatives susceptibles de minimiser les impacts du changement climatique sur la biodiversité sont promues	Identifier les initiatives qui réduisent les impacts des changements climatiques sur la biodiversité	Nombre d'initiatives susceptibles de minimiser les impacts du changement climatique sur la biodiversité sont promues
		Nombre de technologies d'adaptation utilisées en lien avec DB
		Nombre des initiatives qui réduisent les impacts des CC sur la DB identifiées
		Emprunte écologique
	Vulgariser les initiatives qui réduisent les impacts des changements climatiques sur la biodiversité	Nombre des initiatives qui réduisent les impacts des CC sur la DB vulgarisées
	Poursuivre la capitalisation des bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable	Nombre des bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable capitalisées
	Diffuser des espèces animales améliorées et tolérantes face aux changements climatiques	Nombre des bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable capitalisées
CN6 : au moins 100 sites de	Faire un état de lieu des sites	Nombre de zones clés de biodiversité répertoriées

conservation ex-situ de la biodiversité sont créés et/ou réhabilités (arboreta , jardin botanique, espaces verts , bois villageois, banques de gène, etc.)	de conservation ex-situ de la biodiversité	Superficie totale des sites de conservation ex-situ de la biodiversité sont créés et/ou réhabilités (arboreta , jardin botanique, espaces verts , bois villageois, banques de gène, etc.)
		Nombre total de banque de gène créé
		Etat de conservation des espèces inscrites aux annexes de la CITES (stabilisé, amélioré ou dégradé)
		Superficie couverte par les zones clés de la biodiversité
		Superficie des écosystèmes naturels par type (oasis, cuvettes, mares, gommerais...) ;
		Liste rouge des espèces
		Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN
		Etat de conservation des espèces
		Nombre d'espèces menacées dont le statut de conservation s'est amélioré (au regard de la Liste rouge)
		Proportion de races locales classées comme étant menacées d'extinction
		Nombre de sites classées par l'UNESCO (sites naturels et mixtes du patrimoine mondial et réserves de biosphère)
		Nombre d'espèces animales sauvages protégées
		Nombre sites de conservation ex-situ de la biodiversité sont créés et/ou réhabilités (arboreta , jardin botanique, espaces verts , bois villageois, banques de gène, etc.)
		liste espèces concernées par la conservation ex-situ

		Nombre des installations de conservation à moyen ou long terme de ressources phylogénétiques et animales destinées à l'alimentation et à l'agriculture créées
		Nombre de ressources phylogénétiques et animales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou long terme
	Aménager les espaces verts et ceintures vertes	Superficie des espaces verts et ceintures vertes aménagés
		Nombre d'espaces verts et ceintures vertes aménagés
	Appuyer le Centre National de Semences Forestières (CNSF) pour la production des semences de qualité et la conservation	Quantité de semences de qualité produites
		Augmentation de la durée de conservation des semences
	Identifier et cartographier des semenciers	Nombre de peuplement de semenciers identifiés et cartographiés
	Procéder à l'amélioration génétique des essences agroforestières de valeur	Nombre d'espèces agroforestières de valeur améliorée génétiquement
	Créer un ranch des dromadaires de race manga (roux de Gouré) dans la région d'Agadez	Nombre dromadaires de race manga conservés
	Créer des zones pilotes d'écotourisme	Nombre des zones pilotes d'écotourisme créés
	Améliorer et valoriser des sites touristiques	Nombre des sites touristiques valorisés
	Organiser des nouveaux circuits Touristiques	Nombre de nouveaux circuits touristiques créés
CN7 :améliorer les mécanismes de gestion des écosystèmes trans-frontières	Renforcer les mécanismes de gestion des écosystèmes transfrontalières	Nombre mécanismes de gestion des écosystèmes transfrontalières mis en place
		Nombre de textes juridique et réglementaire adoptés pour la gestion des écosystèmes transfrontalières

	Mettre en place un cadre de gestion participative des écosystèmes partagés	Nombre de cadres de concertation de gestion participative des écosystèmes transfrontalières mis en place
		Nombre de rencontre d'échange pour la gestion des écosystèmes trans-frontières organisées
		Nombre de décisions prises par les rencontres d'échange et mise en œuvre
<p>CN8 : 50% des superficies colonisées par les espèces envahissantes terrestres et aquatiques sont traitées</p>	Évaluer les superficies colonisées par les espèces envahissantes terrestres	Superficie colonisée par les espèces envahissantes terrestres
	Élaborer une stratégie de gestions des plantes envahissantes terrestres et aquatiques	Nombres d'actions/projets/programmes proposées dans la stratégie de gestions des plantes envahissantes terrestres et aquatiques
	Évaluer les superficies colonisées par les espèces envahissantes aquatiques	Superficie colonisée par les espèces envahissantes aquatiques
	Lutter contre les plantes envahissantes terrestres	Superficie des espaces envahis par les plantes envahissantes terrestres traitées
		proportion des superficies envahies par les plantes envahissantes terrestres traitées
		Taux d'établissement d'espèces exotiques envahissantes terrestres
	Lutter contre les plantes envahissantes aquatiques	Nombre d'espèces exotiques envahissantes figurant sur les listes nationales conformément au Registre mondial des espèces introduites et envahissantes
		Superficie des espaces envahi par les plantes envahissantes aquatiques traitées
		proportion des superficies envahies par les plantes envahissantes aquatiques traitées
	Lutter contre les maladies animales	Nombre de maladies animales identifiées
		Nombre d'animaux traités

	Élaborer la carte épidémiologique du Niger	Fréquence de maladies animales par zone
		Nombre de maladies animales identifiées par zone
	Réorienter, supprimer ou réduire les subventions nuisibles à la biodiversité	Montant des subventions et autres incitations nuisibles à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées.
		Nombre d'actions nuisibles à la biodiversité supprimées ou réduites

ON2: Préserver et valoriser les connaissances traditionnelles associées

Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs
<p>CN9 : éditer un répertoire dynamique des ressources génétiques, des connaissances et pratiques traditionnelles, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique</p>	<p>Créer un répertoire des RG, des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles associées aux RG</p>	Nombre des RG répertoriés
		Nombre des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles associées aux RG répertoriés
		Nombres des détenteurs des connaissances traditionnelles associées aux RG identifiés
		Nombre des bonnes pratiques d'exploitation des espèces vulgarisés auprès des détenteurs de CTA
		Nombre d'espèces utilisés par les détenteurs des CTA associées au RG protégées
	Mettre à jour régulièrement le répertoire des RG, des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles associées aux RG	Nombre de nouvelles RG, connaissances, innovations et pratiques traditionnelles associées aux RG identifiées par rapport à une situation de référence
	Réaliser l'Inventaire forestier national	<p>Nombre d'espèces inventoriées</p> <p>Superficie des formations forestières</p>
	Élaborer et éditer la flore Analytique du Niger (PGIP)	Nombre d'espèces inscrites la flore Analytique du Niger
	Mettre en place le dispositif de suivi écologique opérationnel	Nombre d'espèces suivies par le dispositif de suivi écologique
	Assurer un suivi écologique régulier de la faune sauvage et de son habitat	<p>Nombre d'espèces de faune sauvage suivi</p> <p>Nombre d'habitats de la faune sauvage suivi</p>

	Inventorier, améliorer et valoriser les espèces aviaires locales et migratrices	Nombre d'espèces aviaires locales dénombrés
		Nombre d'espèces aviaires migratrices dénombrés
	Mettre en œuvre la stratégie sur les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)	Nombre de peuplements espèces productrices des PFNL identifiés et cartographiés
		Superficie des peuplements espèces productrices des PFNL
		Nombre d'études sur les espèces prioritaires en PFNL
		Taux d'exécution du plan d'action de la stratégie PFNL
		Nombre d'espèces concernées par les études
	Conduire un inventaire des essences forestières de valeur disparues et/ou en voie de disparition	Nombre d'essences forestières de valeur disparues et/ou en voie de disparition inventoriées
	Créer un répertoire d'essences forestières de valeur	Nombre d'espèces inscrites dans le répertoire d'essences forestières de valeur
	Inventorier et diffuser les méthodes traditionnelles de conservation du matériel génétique forestier	Nombre de méthodes traditionnelles de conservation du matériel génétique forestier inventoriées et diffusées
	Identifier les connaissances traditionnelles à valoriser	Nombre de connaissances traditionnelles valorisables identifiées
	Promouvoir la biodiversité au salon International Nigérien du Tourisme	Nombre de stands sur la biodiversité au salon International Nigérien du Tourisme
Nombre d'espèces animales et/ou végétales ou leurs sous produits exposés au salon		
CN10 : mettre en place ou renforcer un cadre législatif et réglementaire favorable à la protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations	Réaliser une revue des textes législatif et réglementaire sur la protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations	Nombre des textes législatif et réglementaire existants en matière de protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations
	Prendre des mesures pour la protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations	Nombre des nouvelles mesures prises pour la protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations

		Nombre de mesures prises pour la protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations
	Mettre en place un cadre multi-acteurs de préservation et de valorisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques	Nombre des connaissances traditionnelles associées aux RG préservées et valorisées
CN11 : élaborer et mettre en œuvre au moins cinq protocoles communautaires bioculturels sur l'accès aux RG et les CTA	Identifier des sites devant faire l'objet des protocoles communautaires sur l'accès aux RG et les CTA	Nombre des sites identifiées
	Élaborer et adopter des protocoles en fonction des sites identifiés	Nombre de protocoles communautaire élaborés et adoptés
	Assurer la mise en œuvre des protocoles en fonction des sites	Nombre de protocoles communautaires signés et mis en œuvre
ON3: Réduire les pollutions diverses		
Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs
CN12 : au moins 30% des sources de pollutions diverses sont contrôlées	Identifier et évaluer les sources de pollution au Niger	Nombre des sources de pollution de la diversité biologique identifiées
		Indice de la qualité de l'air
		Bilan des émissions de polluants atmosphériques
	Mettre en place des technologies de valorisation des déchets	Quantité des déchets plastiques ramassés
		Quantité des déchets solides municipaux collectés/traités
		Quantité de déchets dangereux pour la diversité biologique (hôpitaux, miniers et industriels) collectés /traités
	Développer des techniques de lutte biologique et la promotion des biopesticides	Taux d'utilisation des engrais
		Taux d'utilisation des pesticides chimique
		Taux des résidus des pesticides dans les produits de consommation
		Taux d'utilisation des biopesticides
		Taux d'utilisation du composte

		Proportion des superficie cultivées utilisant les pesticides
	Mettre en place ou renforcer le mécanisme de suivi des sources de pollution	Proportion de sources de pollution de diversité biologique contrôlées
		Nombre de sources de pollution de diversité biologique contrôlées
	Réaliser un état des lieux sur la prise en compte des spécificités de la diversité biologique dans les études d'impacts environnementale	Niveau de prise en compte des spécificités de la diversité biologique dans les études d'impacts environnementale
	Vulgariser les textes législatifs et réglementaires sur la gestion des pollutions diverses	Nombre de textes législatifs et réglementaires sur la gestion des pollutions diverses vulgarisés
	Expérimenter la production du bio carburant	Quantité de bio carburant produite
		Quantité de CO2 évitée
		Nombre d'espèces végétales utilisés pour la production de bio carburant

ON4: Intégrer la dimension Diversité Biologique dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles

Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs
CN13 : au moins 20% des politiques et stratégies nationales et sectorielles ont intégré la diversité biologique	Adopter une mesure juridique pour instituer l'intégration de la biodiversité dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles	Une mesure juridique prise pour instituer l'intégration de la biodiversité dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles
	Faire un état de lieu des politiques et stratégies nationales et sectorielles, ayant intégré la biodiversité	Proportion des politiques et stratégies sectorielles ayant intégré ou prenant en compte la diversité biologique
		Nombre de politiques et stratégies nationales intégrant la diversité biologique
	Élaborer une politique de qualité du tourisme prenant en compte la Diversité Biologique	Nombre des sites d'importance touristique mettant en avant la Biodiversité
Développer des outils d'intégration de la biodiversité	Nombre d'outils d'intégration de la diversité biologique dans les politiques et stratégies nationales élaborés	

		Nombre d'outils d'intégration de la diversité biologique dans les politiques et stratégies nationales vulgarisés
	Planifier, budgétise et mettre en œuvre les actions d'intégration de la biodiversité dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles	Nombre de commune ayant des PDC intégrant la diversité biologique (PDC reverdie)
		Nombre des régions ayant des PDR intégrant la diversité biologique (PDR reverdie)
	Mise en œuvre de la Politique Nationale en Science, Technologie et Innovation (MES/RT)	Niveau de prise en compte de la biodiversité dans la Politique Nationale en Science, Technologie et Innovation (le montant correspond à la mise en oeuvre des activités liées à la DB de 2022 à 2025)
	Élaborer et mettre en œuvre une politique de création de corridor et de réserve transfrontalière	Nombre d'initiatives proposées dans la politique de création de corridor et de réserve transfrontalière
		Nombre de mesures proposées dans la politique de création de corridor et de réserve transfrontalière
	Réviser le mode de fonctionnement et le mode de financement des organes de contrôle environnemental du secteur pétrolier et minier	Niveau de prise en compte de la biodiversité dans la Politique Nationale pétrolière
		Niveau de prise en compte de la biodiversité dans la Politique Nationale minière
	Améliorer la transparence du secteur Pétrolier et minier en matière environnementale	Nombre de rapport d'activité du secteur pétrolier mettant en exergue les impacts environnementaux notamment sur la DB
		Nombre de rapport d'activité du secteur minier mettant en exergue les impacts environnementaux notamment sur la DB
ON5: Mettre en place un mécanisme opérationnel permettant l'accès et le partage juste et équitables des avantages liés à l'exploitation des RG et CTA ainsi que le séquençage numérique et la biosécurité (ON5)		
Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs
CN 14 : Opérationnaliser et	Mettre en œuvre la stratégie APA	Taux d'exécution du plan d'action de la stratégie APA

renforcer le cadre national (APA) et le cadre national biosécurité		Types et nombre des avantages non monétaires reçus
		Nombre de permis délivrés pour les ressources génétiques et/ou les connaissances traditionnelles associées
		Nombre de demande de transferts de matériel végétal du Système multilatéral du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) enregistrées au Niger
		Nombre total de transferts de matériel végétal du Système multilatéral du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) reçus au Niger
		Nombre total de certificats de conformité internationalement reconnus publiés dans le Centre d'échange d'informations de l'APA
		Nombre de Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA) pour les ressources génétiques et/ou les connaissances traditionnelles associées enregistrés
		Nombre de Consentement Préalable donné Connaissance de Cause (CPCC) pour les ressources génétiques et/ou les connaissances traditionnelles associées enregistrés
		Nombre de demande d'accès au RG et ou CTA reçues
		Pourcentage des avantages monétaires et non monétaires consacrés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité
Mettre en œuvre la stratégie biosécurité		Taux d'exécution du plan d'action de la stratégie biosécurité
		Nombre de mesures prises dans le cadre

		de la biosécurité
		Nombre d'OGM introduit contrôles
Mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour la gestion durable de la biodiversité (ON6)		
Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs
CN15 mobiliser au moins 50% du budget prévu pour la mise en œuvre de la stratégie révisée	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources financières pour la gestion durable de la biodiversité	Nombre d'initiatives de mobilisation des ressources financières programmées
		Nombre d'initiatives de mobilisation des ressources financières mises en œuvre
		Nombre d'actions de mobilisation des ressources financières programmées
		Nombre d'actions de mobilisation des ressources financières mises en œuvre
	Élaborer et mettre en œuvre un plan de financement pour la gestion durable de la biodiversité	Montant de financement public international, y compris l'aide publique au développement (APD) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
		Montant de financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
		Niveau d'exécution du plan de financement
	Assurer la mise en œuvre des solutions de financement pour la biodiversité	Nombre de solutions de financement pour la biodiversité mises en œuvre
	Évaluer l'état de mise en œuvre du plan de financement pour la biodiversité	Taux de mobilisation des ressources financières
		Taux d'exécution du budget prévu par le plan de financement
Opérationnaliser le Fond National pour l'Environnement	Montant des prélèvements sur l'exploitation des ressources naturelles (minières, hydrocarbures , forestières etc) pour soutenir les actions de protection de l'environnement	

		Montant par sources de financements (international, national et privé) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
	Sensibiliser le secteur privé à intégrer la diversité biologique dans leurs plans d'affaire	Nombre d'entreprises/ sociétés intégrant la biodiversité dans leur plan d'affaires Nombre d'entreprises/ sociétés publiant des rapports sur le développement durable
	Mettre en place un mécanisme durable pour le financement de la faune des parcs et réserves	Nombre des initiatives de financement durable de la faune des parcs et réserves identifiées
CN16 : les projets de nouvelles générations tiennent compte de la biodiversité en réduisant de 50% leurs subventions néfastes	Évaluer les valeurs économiques de la biodiversité	Nombre de projets de nouvelles générations réduisant 50% les subventions néfastes à la biodiversités
	Définir les subventions néfastes sur la biodiversité	Montants des subventions néfastes évaluées Nombre d'entreprises déclarant des informations sur les risques, les dépendances et les impacts sur la biodiversité ;
	Évaluer le niveau des subventions néfastes des projets sur la biodiversité	Nombre de mesures incitatives pour réorienter, supprimer ou éliminer les subventions néfastes
	Élaborer un guide de suivi évaluation pour la SNPA/DB	Nombre de rapports de mise en œuvre produits utilisant le guide de suivi-évaluation du SNPA/DB
ON7: Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation et de renforcement des capacités en matière de biodiversité		
Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs
CN17 : assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNPA/DB	Renforcer le mécanisme national d'échange d'information en matière de biodiversité (CHM, mise en œuvre de la stratégie)	Nombre d'actions de renforcement de capacités du CHM réalisés
	Renforcer le mécanisme de suivi évaluation pour la SNPA/DB	Nombre d'indicateurs retenus pour le suivi de la mise en œuvre de la SNPA/DB
		Nombre d'indicateurs développés et renseignés

		Nombre de rapports de mise œuvre du SNPA/DB élaborés
		Nombre de rapports nationaux de suivi de la DB élaborés et transmis à la CDB
	Mettre à jour et vulgariser les outils de rapportage de la convention sur la diversité biologique	Nombre d'outils de rapportage de la convention sur la diversité biologique vulgarisés
	Créer et renforcer les postes de contrôle frontaliers pour les espèces exotiques et Organismes Vivants Modifiés (OVM)	Nombre de postes de contrôle frontaliers pour les espèces exotiques et Organismes Vivants Modifiés (OVM) créés, renforcés ou appuyés
	Renforcer la synergie dans la mise en œuvre des Conventions sœurs à la Convention sur la diversité biologique	Nombre de réunions de cadre de concertation tenues dans le cadre de la synergie avec les Conventions sœurs à la Convention sur la diversité biologique
CN18 : renforcer les capacités des parties prenantes sur la gestion durable de la biodiversité	Élaborer un plan de renforcement de capacité des parties prenantes.	Nombre de parties prenantes dont les capacités sont renforcées en matière de gestion durable de la DB
		Niveau de perception de la DB par les communautés
	Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités	Nombre d'acteurs formés en matière de gestion durable de la diversité biologique
		Nombre d'indicateurs renseignés en matière de gestion durable de la diversité biologique
		Nombre d'outils/systèmes/dispositifs de suivi-évaluation mise en place en matière de gestion durable de la diversité biologique
		Montant mobilisé aux fins du renforcement des capacités
Renforcer les capacités d'actions des unités de conservation ex situ de Ressources Phytogénétiques et zoogénétiques	Nombre d'unités de conservation ex situ de Ressources Phytogénétiques et zoogénétiques dont les capacités sont renforcées	

Développer la coopération scientifique, technique et technologique	Nombre des accords de coopération signés en matière de gestion durable de la diversité biologique ;
	Nombre de technologies en matière de gestion durable de la diversité biologique partagées ;
	Nombre d'acteurs appuyés en matière de gestion durable de la diversité biologique
Capitaliser et vulgariser les résultats de la recherche en matière de la DB	Nombre de résultat de recherche capitalisés
	Nombre de thématiques (protocoles) développées par les travaux de recherche en matière de la DB
	Nombre d'espèces concernées par les travaux de recherche en matière de la DB
Sensibiliser les collectivités territoriales sur l'importance de la Biodiversité dans le tourisme	Nombre de collectivités territoriales touchées par la sensibilisation
	Nombre de personnes touchées par les séances de sensibilisation
Élaborer et diffuser un recueil des textes juridiques et institutionnels en matière de diversité biologique	Nombre de textes contenus dans le recueil
Promouvoir l'éducation environnementale dans le domaine de la biodiversité	Nombre de curricula/ programme prenant en compte la diversité biologique développés

CONCLUSION

L'analyse de la SNPA/DB a permis d'identifier les lacunes de ladite SNPA/DB par rapport au CMB , ainsi sur la base des orientations du CMB , une nouvelle vision , mission ont été proposées. La mise en œuvre de ces vision et mission se traduit par la définition des nouveaux objectifs nationaux avec des cibles nationales. Au total, Sept (7) objectifs nationaux et dix-huit (18) cibles ont été définis. Aussi, pour chaque cible nationale, des activités et indicateurs ont été

proposés pour prendre en compte le problème lié au suivi évaluation la mise en œuvre de la SNPA/DB alignée .

Le processus d'alignement de la SNPA/DB revêt une importance capitale car il permettra au Niger de respecter ses engagements dans la mise en œuvre de la CDB et assurer une gestion durable de la diversité biologique à long terme .

Par ailleurs, ce travail constitue une étape préparatoire pour la révision du SNPA/DB et permettra au Niger de soumettre des nouveaux objectifs nationaux et les cibles nationales pour la mise en œuvre de la CDB et ses Protocoles .

RECOMMANDATIONS

Pour faciliter la mise en œuvre du CMB, et en tenant compte des contraintes et lacunes dans la mise en œuvre de la SNPA/DB édition 2014, les recommandations suivantes sont proposées :

- Accélérer le processus de révision de la SNPA/DB et du plan de financement de la biodiversité ;
- Mobiliser les ressources financières nécessaires pour réaliser des études connexes devant faciliter la révision et la mise en œuvre SNPA/DB ;
- Assurer l'appropriation des objectifs et cibles nationaux de la SNPA/DB alignée au CMB pour toutes les parties prenantes ;
- Répertorier et mettre en œuvre les actions urgentes et prioritaires pour la mise en œuvre de la CDB au niveau national .

Référence Bibliographique

- i. SE/CNEDD,2014: Stratégie Nationale et son Plan d'Action sur la Diversité Biologique , 101p.
- ii. CDB 2022: Décision 15.4 relative au cadre mondial de la biodiversité ,
- iii. CDB 2022: Décision 15.6 relative au mécanisme de planification , de rapportage et de suivi;
- iv. CDB 2022 Décision 15.7 relative à la mobilisation des ressources;
- v. CDB 2022 Décision 15.8 relative au renforcement des capacités , développement et coopération scientifique et technique;
- vi. CDB 2022 Décision 15.13 relative à la coopération avec d'autres conventions et organisations internationales;
- vii. CDB 2022 décision 15.14 relative à la communication pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité;
- viii. CDB 2022 décision 15.15 sur le mécanisme financier de la Convention sur la Diversité Biologique
- ix. SE/CNEDD,2020: Stratégie nationale et son plan d'action en matière d'Echange d'Information
- x. SE/CNEDD 2018, Sixième rapport national sur la diversité biologique au Niger , 112p
- xi.

Liste des annexes

Annexe 1: correspondance objectifs du CMB -objectifs nationaux

Objectifs mondiaux	Objectifs nationaux
<p>Objectif A : préserver, améliorer ou rétablir l'intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes, afin d'augmenter considérablement la superficie des écosystèmes naturels d'ici à 2050 ; Mettre fin à l'extinction d'origine anthropique des espèces menacées connues et, d'ici à 2050, diviser par dix le taux et le risque d'extinction de toutes les espèces et accroître l'abondance des espèces sauvages indigènes pour atteindre des niveaux sains et résilients ; Préserver la diversité génétique au sein des populations d'espèces sauvages et domestiquées, afin de sauvegarder leur potentiel d'adaptation</p>	ON2: Préserver et valoriser les connaissances traditionnelles associées
	ON7: Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation et de renforcement des capacités en matière de biodiversité
	ON3: Réduire les pollutions diverses
<p>Objectif B: utiliser et gérer durablement la biodiversité et valoriser, préserver et renforcer les contributions de la nature à l'homme, y compris les fonctions et services écosystémiques, et restaurer ceux qui sont actuellement en déclin, afin de favoriser un développement durable dans l'intérêt des générations actuelles et futures d'ici à 2050</p>	ON4: Intégrer la dimension Diversité Biologique dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles
	ON1: Conserver, améliorer et exploiter durablement et de façon inclusive les écosystèmes, les espèces, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées d'ici 2050
	ON4: Intégrer la dimension Diversité Biologique dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles
<p>Objectif C: partager de manière juste et équitable les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le cas échéant, y compris, s'il ya lieu, avec les peuples autochtones et les communautés locales, et les augmenter significativement d'ici à 2050, tout en veillant à ce que les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soient protégées de manière appropriée, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, conformément aux instruments relatifs à l'accès et au partage des avantages convenus au niveau international.</p>	ON7: Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation et de renforcement des capacités en matière de biodiversité
	ON5: Mettre en place un mécanisme opérationnel permettant l'accès et le partage juste et équitables des avantages liés à l'exploitation des RG et CTA ainsi que le séquençage numérique et la biosécurité
	ON7: Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation et de renforcement des capacités en matière de biodiversité
<p>Objectif D: donner à toutes les Parties, en particulier aux pays en développement Parties, notamment aux pays les</p>	ON2: Préserver et valoriser les connaissances traditionnelles associées
	ON6: Mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour la gestion durable de la biodiversité

Objectifs mondiaux	Objectifs nationaux
<p>moins avancés et aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays à économie en transition, des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris en matière de financement, de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique, d'accès aux technologies et de transfert de celles-ci, afin de mettre pleinement en œuvre le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en comblant progressivement le déficit de financement de la biodiversité, qui s'élève à \$700 milliards de dollars par an, et en alignant les flux financiers sur le cadre mondial et sur la Vision 2050 pour la biodiversité.</p>	<p>ON7: Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation et de renforcement des capacités en matière de biodiversité</p>

Annexe 2 : correspondance cibles mondiales - cibles nationales

Cibles mondiales	Cibles nationales
Cible 1: planifier et gérer toutes les zones pour réduire la perte de la biodiversité	<p>CN7 : améliorer les mécanismes pour la gestion des écosystèmes trans-frontières</p> <p>CN4 : 30 % des terres dégradées sont en restauration</p> <p>CN2 : 70% des aires protégées sont munies de plans d'aménagement et de gestion</p>
Cible 2: restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés	CN4 : 30 % des terres dégradées sont en restauration
Cible 3: conserver 30% des terrestres, des eaux et des mers	CN1 : 30% de la superficie du pays est érigé en aires protégées d'ici 2030
Cible 4: mettre fin à l'extinction des espèces, protéger la diversité biologique et gérer les conflits entre Homme et la Faune	CN2 : 70% des aires protégées sont munies de plans d'aménagement et de gestion
Cible 5: utilisation, la récolte et le commerce des espèces sauvages sont durables, sûrs et légaux	CN14 : mettre en place le cadre national en matière d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des RG et CTA ainsi que le séquençage numérique
Cible 6: réduire de 50 % les taux d'introduction et d'établissement d'espèces exotiques envahissantes et minimiser leur impacts	CN8 : 50% des superficies colonisées par les espèces envahissantes terrestres et aquatiques sont traitées
Cible 7: réduire la pollution, à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité	CN12 : au moins 30% des sources de pollutions diverses sont contrôlées
Cible 8 : minimiser les impacts du changement climatique sur la biodiversité et renforcer la résilience	CN5 : les initiatives susceptibles de minimiser les impacts du changement climatique sur la biodiversité sont promues ;
Cible 9 : la gestion des espèces sauvages est durable et profite aux populations	CN11 : élaborer et mettre en œuvre au moins cinq protocoles communautaires bioculturels sur l'accès aux RG et les CTA .

Cibles mondiales	Cibles nationales
Cible 10: améliorer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture , l'aquaculture, la pêche et la foresterie	CN2 : 70% des aires protégées sont munies de plans d'aménagement et de gestion CN18 : renforcer les capacités des parties prenantes sur la gestion durable de la biodiversité CN3 : 50 bonnes pratiques capitalisées en matière de gestion durable de la biodiversité sont reconnues comme solutions fondées sur la nature
Cible 11: restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations	CN13 : au moins 20% des politiques et stratégies nationales et sectorielles ont intégré la diversité biologique CN18 : renforcer les capacités des parties prenantes sur la gestion durable de la biodiversité
Cible 12: améliorer les espaces verts et la planification urbaine pour le bien-être humain et la biodiversité	CN6 : au moins 100 sites de conservation ex-situ de la biodiversité sont créés et/ou réhabilités (arboreta , jardin botanique, espaces verts , bois villageois, banques de gène, etc.)
Cible 13: assurer le partage des avantages issus des RG , des information sur les séquences numérique et des CTA	CN14 : mettre en place le cadre national en matière d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des RG et CTA ainsi que le séquençage numérique
Cible 14: intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux	CN13 : Au moins 20% des politiques et stratégies nationales et sectorielles ont intégré la diversité biologique
Cible 15: les entreprises évaluent, divulguent et réduisent les risques et les impacts négatifs liés à la biodiversité	CN16 : les projets de nouvelles générations tiennent compte de la biodiversité en réduisant de 50% leurs subventions néfastes
Cible 17: renforcer la biosécurité et répartir les avantages de la biotechnologie	CN14 : mettre en place le cadre national en matière d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des RG et CTA ainsi que le séquençage numérique
Cible 18: Réduire les incitations néfastes d'au moins 500 milliards de dollars par an.	CN16 : les projets de nouvelles générations tiennent compte de la biodiversité en réduisant de 50% leurs subventions néfastes
Cible 19: mobiliser 200 milliards de dollars par an pour la biodiversité, de toutes les sources dont 30 milliards de dollars via la finance internationale	CN15 mobiliser au moins 50% du budget prévu pour la mise en œuvre de la stratégie révisée
Cible 20: augmenter le renforcement des capacités, transfert de technologie et la coopération scientifique et technique et pour la biodiversité	CN18 : renforcer les capacités des parties prenantes sur la gestion durable de la biodiversité

Cibles mondiales	Cibles nationales
Cible 21: veiller à ce que les connaissances soient disponibles pour guider l'action en faveur de la biodiversité	CN17 : assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNPA/DB CN9 : éditer un répertoire dynamique des ressources génétiques, des connaissances et pratiques traditionnelles, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique CN10 : mettre en place ou renforcer un cadre législatif et réglementaire favorable à la protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations
Cible 22: assurer la participation à la prise de décision et l'accès à la justice et à information relatives à la biodiversité pour tous	CN 14 : mettre en place le cadre national en matière d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des RG et CTA ainsi que le séquençage numérique
Cible 23 : Assurer l'égalité des sexes et une approche sensible au genre pour l'action en faveur de la biodiversité	CN 14 : mettre en place le cadre national en matière d'Accès et de Partage des Avantages (APA) découlant de l'utilisation des RG et CTA ainsi que le séquençage numérique

Annexe 3: Estimations des coût par objectifs national

ON1: Conserver, améliorer et exploiter durablement et de façon inclusive les écosystèmes, les espèces, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées d'ici 2050 (ON1)			
Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs	Coût (en milliers de FCFA)
CN1 : 30% de la superficie du pays est érigé en aires protégées d'ici 2030	Créer des nouvelles aires protégées (Parcs, reserves etc.)	Superficie des nouvelles aires protégées créées	250.000
		Évolution des superficies des aires protégées par rapport à l'année de référence	
		Proportion de la superficie du territoire érigée en Aire protégée	
		Superficie Totale des Aires protégée	
		Nombre d'aires protégées créés	
	Identifier dans chaque zone biogéographique les habitats de valeur	Nombre d'habitats de valeur pour la faune aquatique identifiés	25.000
Procéder au classement de certains sites aquatiques	Nombre de sites aquatique classés (érigés en AP)	15.000	
Créer et classer le corridor de faune du nord du Niger	Nombre de mesures prises pour le classement du corridor de faune du Niger	60.000	
Classement du corridor de faune de tadress	Nombre de mesures prises pour le classement du corridor de faune de tadress	10.000	
CN2 : 70% des aires protégées sont munies de plans d'aménagement et de gestion	Élaborer et mettre en œuvre des PAG pour les AP	Nombre d'AP minue de PAG	5.800.000
		Proportion d'AP minue de PAG	
		Nombre de PAG élaborés	
		Nombre des PAG d'AP mis en œuvre	
	Superficie Totale des Aires protégée minue de PAG		
Mettre à jour les PAG	Nombre de PAG mis à jour	500.000	

	Mettre en cogestion les aires protégées	Nombre d'aires protégées mises en cogestion	3.500.000
		superficie des AP mises en cogestion	
	Réintroduire des espèces disparues	Nombre d'espèces disparues réintroduites	625.000
	Créer un mécanisme d'autofinancement des Aires protégées	Nombre d'AP qui s'autofinancent	100.000
	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies de conservation des espèces emblématiques de la faune sauvage (Girafe , Guépard, Lycaon, Autriche etc.)	Nombre de stratégies élaborées et mises en œuvre dans le cadre de la conservation des espèces emblématiques de la faune sauvage (Girafe , Guépard, Lycaon, Autriche etc.)	5.000.000
		Nombre d'espèces emblématiques de faune sauvages concernées par les stratégies de conservation des espèces emblématiques de la faune sauvage (Girafe , Guépard, Lycaon, Autriche etc.)	
	Élaborer de plans simplifiés de gestion propres à chaque site ou groupe de sites	Nombre de plans simplifiés de gestion des sites aquatiques classés élaborés	100.000
Mettre en place autour des aires protégées des cadres intercommunaux de dialogue et de concertation sur la gestion des parcs et réserves.	Nombre de cadres intercommunaux de dialogue et de concertation sur la gestion des parcs et réserves mis en place	8.000	
CN3:50 bonnes pratiques capitalisées en matière de	Identifier et vulgariser les solutions fondées sur	Nombre des bonnes pratiques identifiées en matière de gestion durable de la diversité biologique	55.000

gestion durable de la biodiversité sont reconnues comme solutions fondées sur la nature	la nature comme bonne pratique de gestion durable de la biodiversité	Nombre des bonnes pratiques capitalisées et mises à l'échelle en matière de gestion durable de la diversité biologique	4.000.000
	Appuyer le développement des approches de gestion des terres et préservation de la diversité biologique	Nombre de mesures incitatives positives mises en place pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	
		Nombre d'approches de gestion des terres et de préservation de la biodiversité appuyées	
	Développer et diffuser les outils de sélection et d'amélioration des races locales	Nombre d'outils de sélection et d'amélioration des races locales développés et diffusés	1.130.000
CN4 : 30 % des terres dégradées sont en restauration	Réaliser un état des lieux des terres dégradées	Évolution des superficies des terres dégradées	500.000
		Proportion des terres perdues annuellement par catégorie	
	Mener des actions de restauration des terres dégradées	Proportion des terres dégradées en restauration	220.000.000
		Superficie des terres dégradées en restauration	
		Évolution des superficies des terres dégradées restaurées	
	Réhabiliter des écosystèmes particuliers dégradés (gommerais, doumeraies, roneraies etc.)	Nombre gommerais/doumeraies/roneraies réhabilités	3.700.000
	Élaborer un plan d'aménagement pastoral (PGIP)	Nombre d'aires pastorales balisées	993.518
Nombre de couloirs de passage balisés			
Longueur de couloir de passage balisée			

		Nombre de cultures fourragère introduites	
		Superficie emblavée par les cultures fourragère	
	Élaborer des plans d'aménagement des pêcheries (PGIP)	Nombre de plan d'eau aménagés pour la pêche	550.000
		Superficie des plans d'eau aménagées pour la pêche	
	Aménager les zones d'importances pour la biodiversité (cuvettes, oasis, vallée à haut potentiel productif etc.)	Nombre de cuvettes/oasis/vallées à haut potentiel productif aménagées	6.600.000
		Superficie de cuvettes/oasis/vallée à haut potentiel productif aménagées	
		Superficie des zones humides	
		Superficie des zones forestières (formation forestières)	
		Valeur des services rendus par les écosystèmes	
		Proportion de la superficie des terres cultivées	
	Élaborer et mettre en œuvre des plans locaux de gestion des parcs agroforestières	Indice de l'agrobiodiversité (diversité agricole)	120.000
		Nombre de plans locaux de gestion des parcs agroforestières élaborés	
		Nombre de plans locaux de gestion des parcs agroforestières mise en œuvre	
CN5 : les initiatives susceptibles de minimiser les impacts du changement climatique sur la biodiversité sont promues	Identifier les initiatives qui réduisent les impacts des changements climatiques sur la biodiversité	Nombre d'initiatives susceptibles de minimiser les impacts du changement climatique sur la biodiversité sont promues	79.000
		Nombre de technologies d'adaptation utilisées en lien avec DB	
		Nombre des initiatives qui réduisent les impacts des CC sur la DB identifiées	

		Emprunte écologique	
	Vulgariser les initiatives qui réduisent les impacts des changements climatiques sur la biodiversité	Nombre des initiatives qui réduisent les impacts des CC sur la DB vulgarisées	50.000
	Poursuivre la capitalisation des bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable	Nombre des bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable capitalisées	50.000
	Diffuser des espèces animales améliorées et tolérantes face aux changements climatiques	Nombre des bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable capitalisées	500.000
CN6 : au moins 100 sites de conservation ex-situ de la biodiversité sont créés et/ou réhabilités (arboreta , jardin botanique, espaces verts , bois villageois, banques de gène, etc.)	Faire un état de lieu des sites de conservation ex-situ de la biodiversité	Nombre de zones clés de biodiversité répertoriées	700.000
		Superficie totale des sites de conservation ex-situ de la biodiversité sont créés et/ou réhabilités (arboreta , jardin botanique, espaces verts , bois villageois, banques de gène, etc.)	
		Nombre total de banque de gène créé	
		Etat de conservation des espèces inscrites aux annexes de la CITES (stabilisé, amélioré ou dégradé)	
		Superficie couverte par les zones clés de la biodiversité	
		Superficie des écosystèmes naturels par type (oasis, cuvettes, mares, gommerais...) ;	
		Liste rouge des espèces	

	Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN	
	Etat de conservation des espèces	
	Nombre d'espèces menacées dont le statut de conservation s'est amélioré (au regard de la Liste rouge)	
	Proportion de races locales classées comme étant menacées d'extinction	
	Nombre de sites classés par l'UNESCO (sites naturels et mixtes du patrimoine mondial et réserves de biosphère)	
	Nombre d'espèces animales sauvages protégées	
	Nombre sites de conservation ex-situ de la biodiversité sont créés et/ou réhabilités (arboreta , jardin botanique, espaces verts , bois villageois, banques de gène, etc.)	
	liste espèces concernées par la conservation ex-situ	
	Nombre des installations de conservation à moyen ou long terme de ressources phytogénétiques et animales destinées à l'alimentation et à l'agriculture créées	
	Nombre de ressources phytogénétiques et animales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou long terme	
Aménager les espaces verts et ceintures vertes	Superficie des espaces verts et ceintures vertes aménagés	5.150.000
	Nombre d'espaces verts et ceintures vertes aménagés	

	Appuyer le Centre National de Semences Forestières (CNSF) pour la production des semences de qualité et la conservation	Quantité de semences de qualité produites	400.000
		Augmentation de la durée de conservation des semences	
	Identifier et cartographier des semenciers	Nombre de peuplement de semenciers identifiés et cartographiés	60.000
	Procéder à l'amélioration génétique des essences agroforestières de valeur	Nombre d'espèces agroforestières de valeur améliorée génétiquement	200.000
	Créer un ranch des dromadaires de race manga (roux de Gouré) dans la région d'Agadez	Nombre dromadaires de race manga conservés	2.600.000
	Créer des zones pilotes d'écotourisme	Nombre des zones pilotes d'écotourisme créés	131.191
	Améliorer et valoriser des sites touristiques	Nombre des sites touristiques valorisés	500.000
	Organiser des nouveaux circuits Touristiques	Nombre de nouveaux circuits touristiques créés	100.000
CN7 :améliorer les mécanismes de gestion des écosystèmes trans-frontières	Renforcer les mécanismes de gestion des écosystèmes transfrontalières	Nombre mécanismes de gestion des écosystèmes transfrontalières mis en place	25.000
		Nombre de textes juridique et réglementaire adoptés pour la gestion des écosystèmes transfrontalières	
	Mettre en place un cadre de gestion participative des écosystèmes partagés	Nombre de cadres de concertation de gestion participative des écosystèmes transfrontalières mis en place	200.000
		Nombre de rencontre d'échange pour la gestion des écosystèmes trans-frontières organisées	

		Nombre de décisions prises par les rencontres d'échange et mise en œuvre	
CN8 : 50% des superficies colonisées par les espèces envahissantes terrestres et aquatiques sont traitées	Évaluer les superficies colonisées par les espèces envahissantes terrestres	Superficie colonisée par les espèces envahissantes terrestres	200.000
	Élaborer une stratégie de gestions des plantes envahissantes terrestres et aquatiques	Nombres d'actions/projets/programmes proposées dans la stratégie de gestions des plantes envahissantes terrestres et aquatiques	195.000
	Évaluer les superficies colonisées par les espèces envahissantes aquatiques	Superficie colonisée par les espèces envahissantes aquatiques	150.000
	Lutter contre les plantes envahissantes terrestres	Superficie des espaces envahis par les plantes envahissantes terrestres traitées	11.250.000
		proportion des superficies envahies par les plantes envahissantes terrestres traitées	
		Taux d'établissement d'espèces exotiques envahissantes terrestres	
	Lutter contre les plantes envahissantes aquatiques	Nombre d'espèces exotiques envahissantes figurant sur les listes nationales conformément au Registre mondial des espèces introduites et envahissantes	17.500.000
		Superficie des espaces envahi par les plantes envahissantes aquatiques traitées	
		proportion des superficies envahies par les plantes envahissantes aquatiques traitées	
	Lutter contre les maladies animales	Nombre de maladies animales identifiées	2.000.000
Nombre d'animaux traités			
Élaborer la carte	Fréquence de maladies animales par zone	500.000	

	épidémiologique du Niger	Nombre de maladies animales identifiées par zone	
	Réorienter, supprimer ou réduire les subventions nuisibles à la biodiversité	Montant des subventions et autres incitations nuisibles à la biodiversité qui ont été éliminées, supprimées progressivement ou réformées.	24.000.000
		Nombre d' actions nuisibles à la biodiversité supprimées ou réduites	
TOTAL ON1			320.181.709
ON2: Préserver et valoriser les connaissances traditionnelles associées			
Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs	Coût (en milliers de FCFA)
CN9 : éditer un répertoire dynamique des ressources génétiques, des connaissances et pratiques traditionnelles, favorables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique	Créer un répertoire des RG, des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles associées aux RG	Nombre des RG répertoriés	60.000
		Nombre des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles associées aux RG répertoriés	
		Nombres des détenteurs des connaissances traditionnelles associées aux RG identifiés	
		Nombre des bonnes pratiques d'exploitation des espèces vulgarisés auprès des détenteurs de CTA	
	Nombre d'espèces utilisés par les détenteurs des CTA associées au RG protégées		
Mettre à jour régulièrement le répertoire des RG, des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles associées aux RG	Nombre de nouvelles RG, connaissances, innovations et pratiques traditionnelles associées aux RG identifiées par rapport à une situation de référence	12.000	
Réaliser l'Inventaire forestier national	Nombre d'espèces inventoriées	53.000.000	
	Superficie des formations forestières		

Élaborer et éditer la flore Analytique du Niger (PGIP)	Nombre d'espèces inscrites la flore Analytique du Niger	1.700.000
Mettre en place le dispositif de suivi écologique opérationnel	Nombre d'espèces suivies par le dispositif de suivi écologique	4.218.750
Assurer un suivi écologique régulier de la faune sauvage et de son habitat	Nombre d'espèces de faune sauvage suivi	500.000
	Nombre d'habitats de la faune sauvage suivi	
Inventorier, améliorer et valoriser les espèces aviaires locales et migratrices	Nombre d'espèces aviaires locales dénombrés	750.000
	Nombre d'espèces aviaires migratrices dénombrés	
Mettre en œuvre la stratégie sur les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)	Nombre de peuplements espèces productrices des PFNL identifiés et cartographiés	11.000.000
	Superficie des peuplements espèces productrices des PFNL	
	Nombre d'études sur les espèces prioritaires en PFNL	
	Taux d'exécution du plan d'action de la stratégie PFNL	
Conduire un inventaire des essences forestières de valeur disparues et/ou en voie de disparition	Nombre d'espèces concernées par les études	200.000
	Nombre d'essences forestières de valeur disparues et/ou en voie de disparition inventoriées	
Créer un répertoire d'essences forestières de valeur	Nombre d'espèces inscrites dans le répertoire d'essences forestières de valeur	15.000

	Inventorier et diffuser les méthodes traditionnelles de conservation du matériel génétique forestier	Nombre de méthodes traditionnelles de conservation du matériel génétique forestier inventoriées et diffusées	10.000
	Identifier les connaissances traditionnelles à valoriser	Nombre de connaissances traditionnelles valorisables identifiées	20.000
	Promouvoir la biodiversité au salon International Nigérien du Tourisme	Nombre de stands sur la biodiversité au salon International Nigérien du Tourisme	30.000
		Nombre d'espèces animales et/ou végétales ou leurs sous produits exposés au salon	
CN10 : mettre en place ou renforcer un cadre législatif et réglementaire favorable à la protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations	Réaliser une revue des textes législatif et réglementaire sur la protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations	Nombre des textes législatif et réglementaire existants en matière de protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations	12.000
	Prendre des mesures pour la protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations	Nombre des nouvelles mesures prises pour la protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations	24.000
		Nombre de mesures prises pour la protection des connaissances et pratiques traditionnelles et des innovations	
	Mettre en place un cadre multi-acteurs de préservation et de valorisation des connaissances traditionnelles associées	Nombre des connaissances traditionnelles associées aux RG préservées et valorisées	2.000

	aux ressources génétiques		
CN11 : élaborer et mettre en œuvre au moins cinq protocoles communautaires sur l'accès aux RG et les CTA	Identifier des sites devant faire l'objet des protocoles communautaires sur l'accès aux RG et les CTA	Nombre des sites identifiées	20.000
	Élaborer et adopter des protocoles en fonction des sites identifiés	Nombre de protocoles communautaire élaborés et adoptés	40.000
	Assurer la mise en œuvre des protocoles en fonction des sites	Nombre de protocoles communautaires signés et mis en œuvre	10.000
TOTAL ON2			71.623.750
ON3: Réduire les pollutions diverses			
Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs	Coût (en milliers de FCFA)
CN12 : au moins 30% des sources de pollutions diverses sont contrôlées	Identifier et évaluer les sources de pollution au Niger	Nombre des sources de pollution de la diversité biologique identifiées	48.000
		Indice de la qualité de l'air	
		Bilan des émissions de polluants atmosphériques	
	Mettre en place des technologies de valorisation des déchets	Quantité des déchets plastiques ramassés	595.000
		Quantité des déchets solides municipaux collectés/traités	
		Quantité de déchets dangereux pour la diversité biologique (hôpitaux, miniers et industriels) collectés /traités	
Développer des	Taux d'utilisation des engrais	250.000	

	techniques de lutte biologique et la promotion des biopesticides	Taux d'utilisation des pesticides chimique	
		Taux des résidus des pesticides dans les produits de consommation	
		Taux d'utilisation des biopesticides	
		Taux d'utilisation du composte	
		Proportion des superficie cultivées utilisant les pesticides	
Mettre en place ou renforcer le mécanisme de suivi des sources de pollution		Proportion de sources de pollution de diversité biologique contrôlées	50.000
		Nombre de sources de pollution de diversité biologique contrôlées	
Réaliser un état des lieux sur la prise en compte des spécificités de la diversité biologique dans les études d'impacts environnementale		Niveau de prise en compte des spécificités de la diversité biologique dans les études d'impacts environnementale	15.000
Vulgariser les textes législatifs et réglementaires sur la gestion des pollutions diverses		Nombre de textes législatifs et réglementaires sur la gestion des pollutions diverses vulgarisés	48.000
Expérimenter la production du bio carburant		Quantité de bio carburant produite	450.000
		Quantité de CO2 évitée	
		Nombre d'espèces végétales utilisés pour la production de bio carburant	
TOTAL ON3			1.456.000
ON4: Intégrer la dimension Diversité Biologique dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles			
Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs	Coût (en milliers de FCFA)

CN13 : Au moins 20% des politiques et stratégies nationales et sectorielles ont intégré la diversité biologique	Adopter une mesure juridique pour instituer l'intégration de la biodiversité dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles	Une mesure juridique prise pour instituer l'intégration de la biodiversité dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles	PM
	Faire un état de lieu des politiques et stratégies nationales et sectorielles, ayant intégré la biodiversité	Proportion des politiques et stratégies sectorielles ayant intégré ou prenant en compte la diversité biologique	15.000
		Nombre de politiques et stratégies nationales intégrant la diversité biologique	
	Élaborer une politique de qualité du tourisme prenant en compte la Diversité Biologique	Nombre des sites d'importance touristique mettant en avant la Biodiversité	15.088
	Développer des outils d'intégration de la biodiversité	Nombre d'outils d'intégration de la diversité biologique dans les politiques et stratégies nationales élaborés	40.000
		Nombre d'outils d'intégration de la diversité biologique dans les politiques et stratégies nationales vulgarisés	
	Planifier, budgétise et mettre en œuvre les actions d'intégration de la biodiversité dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles	Nombre de commune ayant des PDC intégrant la diversité biologique (PDC reverdie)	1.082.000
Nombre des régions ayant des PDR intégrant la diversité biologique (PDR reverdie)			
Mise en œuvre de la Politique Nationale en Science, Technologie et Innovation (MES/RT)	Niveau de prise en compte de la biodiversité dans la Politique Nationale en Science, Technologie et Innovation (le montant correspond à la mise en oeuvre des activités liées à la DB de	73.000	

		2022 à 2025)	
	Élaborer et mettre en œuvre une politique de création de corridor et de réserve transfrontalière	Nombre d'initiatives proposées dans la politique de création de corridor et de réserve transfrontalière	50.000
		Nombre de mesures proposées dans la politique de création de corridor et de réserve transfrontalière	
	Réviser le mode de fonctionnement et le mode de financement des organes de contrôle environnemental du secteur pétrolier et minier	Niveau de prise en compte de la biodiversité dans la Politique Nationale pétrolière	120.000
		Niveau de prise en compte de la biodiversité dans la Politique Nationale minière	
	Améliorer la transparence du secteur Pétrolier et minier en matière environnementale	Nombre de rapport d'activité du secteur pétrolier mettant en exergue les impacts environnementaux notamment sur la DB	126.000
		Nombre de rapport d'activité du secteur minier mettant en exergue les impacts environnementaux notamment sur la DB	
TOTAL			1.521.088
ON5: Mettre en place un mécanisme opérationnel permettant l'accès et le partage juste et équitables des avantages liés à l'exploitation des RG et CTA ainsi que le séquençage numérique et la biosécurité (ON5)			
Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs	Coût (en milliers de FCFA)
CN 14 : Opérationnaliser et renforcer le cadre national (APA) et le cadre national biosécurité	Mettre en œuvre la stratégie APA	Taux d'exécution du plan d'action de la stratégie APA	4.283.800
		Types et nombre des avantages non monétaires reçus	

		<p>Nombre de permis délivrés pour les ressources génétiques et/ou les connaissances traditionnelles associées</p>	
		<p>Nombre de demande de transferts de matériel végétal du Système multilatéral du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) enregistrées au Niger</p>	
		<p>Nombre total de transferts de matériel végétal du Système multilatéral du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) reçus au Niger</p>	
		<p>Nombre total de certificats de conformité internationalement reconnus publiés dans le Centre d'échange d'informations de l'APA</p>	
		<p>Nombre de Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA) pour les ressources génétiques et/ou les connaissances traditionnelles associées enregistrés</p>	
		<p>Nombre de Consentement Préalable donné Connaissance de Cause (CPCC) pour les ressources génétiques et/ou les connaissances traditionnelles associées enregistrés</p>	
		<p>Nombre de demande d'accès au RG et ou CTA reçues</p>	
		<p>Pourcentage des avantages monétaires et non monétaires consacrés à la conservation et à l'utilisation durable de</p>	

		la biodiversité	
	Mettre en œuvre la stratégie biosécurité	Taux d'exécution du plan d'action de la stratégie biosécurité	8.253.800
		Nombre de mesures prises dans le cadre de la biosécurité	
		Nombre d'OGM introduit contrôles	
TOTAL ON5			12.537.600
Mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour la gestion durable de la biodiversité (ON6)			
Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs	Coût (en milliers de FCFA)
CN15 mobiliser au moins 50% du budget prévu pour la mise en œuvre de la stratégie révisée	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources financières pour la gestion durable de la biodiversité	Nombre d'initiatives de mobilisation des ressources financières programmées	120.000
		Nombre d'initiatives de mobilisation des ressources financières mises en œuvre	
		Nombre d'actions de mobilisation des ressources financières programmées	
		Nombre d'actions de mobilisation des ressources financières mises en œuvre	
	Élaborer et mettre en œuvre un plan de financement pour la gestion durable de la biodiversité	Montant de financement public international, y compris l'aide publique au développement (APD) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	90.261
		Montant de financement public national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	
		Niveau d'exécution du plan de financement	

	Assurer la mise en œuvre des solutions de financement pour la biodiversité	Nombre de solutions de financement pour la biodiversité mises en œuvre	655.957
	Évaluer l'état de mise en œuvre du plan de financement pour la biodiversité	Taux de mobilisation des ressources financières	15.000
		Taux d'exécution du budget prévu par le plan de financement	
	Opérationnaliser le Fond National pour l'Environnement	Montant des prélèvements sur l'exploitation des ressources naturelles (minières, hydrocarbures , forestières etc) pour soutenir les actions de protection de l'environnement	500.000
		Montant par sources de financements (international, national et privé) pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	
	Sensibiliser le secteur privé à intégrer la diversité biologique dans leurs plans d'affaire	Nombre d' entreprises/ sociétés intégrant la biodiversité dans leur plan d'affaires	50.000
		Nombre d'entreprises/ sociétés publiant des rapports sur le développement durable	
	Mettre en place un mécanisme durable pour le financement de la faune des parcs et réserves	Nombre des initiatives de financement durable de la faune des parcs et réserves identifiées	20.000
CN16 : les projets de nouvelles générations tiennent compte de la biodiversité en réduisant de 50% leurs subventions	Évaluer les valeurs économiques de la biodiversité	Nombre de projets de nouvelles génération réduisant 50% les subventions néfastes à la biodiversités	160.000
	Définir les subventions	Montants des subventions néfastes évaluées	35.000

néfastes	néfastes sur la biodiversité	Nombre d'entreprises déclarant des informations sur les risques, les dépendances et les impacts sur la biodiversité ;	
	Évaluer le niveau des subventions néfastes des projets sur la biodiversité	Nombre de mesures incitatives pour réorienter, supprimer ou éliminer les subventions néfastes	35.000
	Élaborer un guide de suivi évaluation pour la SNPA/DB	Nombre de rapports de mise en œuvre produits utilisant le guide de suivi-évaluation du SNPA/DB	12.000
TOTAL ON6			1.693.218
ON7: Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation et de renforcement des capacités en matière de biodiversité			
Cibles nationales	Actions/Activités	Indicateurs	Coût (en milliers de FCFA)
CN17 : assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNPA/DB	Renforcer le mécanisme national d'échange d'information en matière de biodiversité (CHM, mise en œuvre de la stratégie)	Nombre d'actions de renforcement de capacités du CHM réalisés	1.950.020
	Renforcer le mécanisme de suivi évaluation pour la SNPA/DB	Nombre d'indicateurs retenus pour le suivi de la mise en œuvre de la SNPA/DB	50.000
		Nombre d'indicateurs développés et renseignés	
		Nombre de rapports de mise œuvre du SNPA/DB élaborés	
	Nombre de rapports nationaux de suivi de la DB élaborés et transmis à la CDB		
Mettre à jour et vulgariser les outils de rapportage de la convention sur la diversité biologique	Nombre d'outils de rapportage de la convention sur la diversité biologique vulgarisés	80.000	

	Créer et renforcer les postes de contrôle frontaliers pour les espèces exotiques et Organismes Vivants Modifiés (OVM)	Nombre de postes de contrôle frontaliers pour les espèces exotiques et Organismes Vivants Modifiés (OVM) créés, renforcés ou appuyés	400.000
	Renforcer la synergie dans la mise en œuvre des Conventions sœurs à la Convention sur la diversité biologique	Nombre de réunions de cadre de concertation tenues dans le cadre de la synergie avec les Conventions sœurs à la Convention sur la diversité biologique	120.000
CN18 : renforcer les capacités des parties prenantes sur la gestion durable de la biodiversité	Élaborer un plan de renforcement de capacité des parties prenantes.	Nombre de parties prenantes dont les capacités sont renforcées en matière de gestion durable de la DB	16.000
		Niveau de perception de la DB par les communautés	
	Mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités	Nombre d'acteurs formés en matière de gestion durable de la diversité biologique	663.581
		Nombre d'indicateurs renseignés en matière de gestion durable de la diversité biologique	
Nombre d'outils/systèmes/dispositifs de suivi-évaluation mise en place en matière de gestion durable de la diversité biologique			
	Montant mobilisé aux fins du renforcement des capacités		
	Renforcer les capacités d'actions des unités de conservation ex situ de Ressources Phytogénétiques et zoogénétiques	Nombre d'unités de conservation ex situ de Ressources Phytogénétiques et zoogénétiques dont les capacités sont renforcées	1.000.000

	Développer la coopération scientifique, technique et technologique	Nombre des accords de coopération signés en matière de gestion durable de la diversité biologique ;	200.000	
		Nombre de technologies en matière de gestion durable de la diversité biologique partagées ;		
		Nombre d'acteurs appuyés en matière de gestion durable de la diversité biologique		
	Capitaliser et vulgariser les résultats de la recherche en matière de la DB	Nombre de résultat de recherche capitalisés	150.000	
		Nombre de thématiques (protocoles) développées par les travaux de recherche en matière de la DB		
		Nombre d'espèces concernées par les travaux de recherche en matière de la DB		
	Sensibiliser les collectivités territoriales sur l'importance de la Biodiversité dans le tourisme	Nombre de collectivités territoriales touchées par la sensibilisation	16.399	
		Nombre de personnes touchées par les séances de sensibilisation		
	Élaborer et diffuser un recueil des textes juridiques et institutionnels en matière de diversité biologique	Nombre de textes contenus dans le recueil	100.000	
	Promouvoir l'éducation environnementale dans le domaine de la biodiversité	Nombre de curricula/ programme prenant en compte la diversité biologique développés	400.000	
TOTAL ON7			5.146.000	
Total général			414.159.365	

